

DÉLIBÉRATION n° 2023-03-08-03

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 02/03/2023	L'an deux mil vingt-trois le huit mars à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 7</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian.
OBJET : <i>Orientations Budgétaires 2023</i>	<i>Étaient représentés :</i> CONTET Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine, LABOUREY Cloé, WETZEL Brigitte, MANIAS Marcel, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie <i>Excusés :</i> CONTET Jean-Pierre a donné procuration à BUSSON Christine VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie LABOUREY Cloé a donné procuration à GATSCHINE Jean WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick MANIAS Marcel a donné procuration à MARTINO Jean-Luc ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard <i>Absent :</i> REBOUH Mehdi
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 26</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Agnès TRAVERSIER est nommée secrétaire de séance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales oblige les Conseils Municipaux des communes de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Afin d'engager le débat au sein de l'assemblée,
Madame la Maire ;

- présente le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans le cadre du budget primitif 2023 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes,
- et engage le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport et les débats sont présentés dans un seul et même document, ci-joint, intitulé « Compte-rendu du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires du 08 mars 2023 ».

Ce rapport est mis à disposition, du public et transmis au Sous-préfet.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 025-212500482-20230308-DELIB2023030803-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et D2312-3,
Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire de Madame
Sophie RADREAU, Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

Par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport présenté par Madame le
Maire par une délibération spécifique pour l'exercice 2023.

Fait à Bavans, le 08/03/2023

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 025-212500482-20230308-DELIB2023030803-DE



Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 12/04/2023
Publiée sur site internet le : 12/04/2023

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES du MERCREDI 08 MARS 2023 à 19h

Nos réf : HT/DB/MCR

Présents : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian.

Excusés : CONTET Jean-Pierre a donné procuration à BUSSON Christine
VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie
LABOUREY Cloé a donné procuration à GATSCHINE Jean
WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick
MANIAS Marcel a donné procuration à MARTINO Jean-Luc
ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine
PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard

Absent : REBOUH Mehdi

Madame Sophie RADREAU, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- constate le quorum.

Ordre du jour

I – Délibération n°2023-03-08-01 : Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal nomme **Agnès TRAVERSIER** pour remplir les fonctions de secrétaire.

II – Délibération n°2023-03-08-02 : Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2022

Madame la Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques concernant le projet de procès-verbal.

Rappel de l'observation d'Agnès TRAVERSIER : « Est-ce que je participe au vote d'approbation du PV, car j'étais absente à la séance précédente ? »

Réponse de Sophie RADREAU : « Renseignements pris auprès de l'ADAT : un vote n'est pas nécessaire a priori. Le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires (art. L 2121-15). Selon la jurisprudence, le conseil est maître de la rédaction du procès-verbal (CE, 3 mars 1905, Sieur Papot, n° 15450), qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques (CE, 10 février 1995, commune de Coudekerque-Branche, n° 147378). Ainsi, et sous réserve d'une appréciation différente du juge, un vote n'est pas nécessaire, sauf en cas de désaccord concernant la rédaction.

Sous réserve d'une interprétation contraire, un conseiller municipal n'a pas à participer s'il était absent »

Il n'y a aucune remarque sur le projet de procès-verbal du 07 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et arrête le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2022.

III – Délibération n°2023-03-08-03 : Orientations budgétaires

I - OBLIGATIONS LEGALES

- La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

- Le Débat d'Orientations Budgétaires ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.

- La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

II – LOI DE FINANCES 2023 (LFP 2023)

Préambule

La LFP 2023 a été publiée au Journal officiel du 31 décembre 2022.

Vous trouverez ci-dessous les principales mesures de la LFP 2023 qui concernent et impactent les communes et leurs finances, directement ou indirectement.

Stabilité des dotations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux collectivités s'établira à 26.9 milliards d'euros.

Révision des valeurs locatives

Report de deux années de la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation qui sert d'assiette aux impôts directs locaux et de l'entrée en vigueur de la mise à jour des paramètres de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (2025 au lieu de 2023).

Augmentation forfaitaire des valeurs locatives

La loi de finances 2023 introduit une revalorisation forfaitaire de 7.1 % des valeurs locatives, servant de base de calcul pour la taxe foncière.

Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CVAE dont sont redevables les entreprises ou personnes exerçant une activité professionnelle non salariée et générant un chiffre annuel hors taxe supérieur à 500 000.00 €, sera supprimée sur 2 ans. Ainsi, en 2023, la CVAE sera réduite de moitié en 2023 puis totalement supprimée en 2024.

Partage de la taxe d'aménagement entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes

Le partage de la taxe d'aménagement entre l'EPCI et ses communes membres pour prendre en compte les dépenses d'équipements publics réalisées par l'EPCI, institué par la LFP 2022, est de nouveau rendu facultatif.

Filet de sécurité pour les dépenses énergétiques des collectivités

Les communes, les intercommunalités, les départements et les régions pourront bénéficier du filet de sécurité (qui prendra la forme d'une dotation), si leur épargne brute enregistre en 2023 une baisse de plus de 15% et si leur potentiel fiscal ou financier par habitant est inférieur au double de la moyenne de leur strate démographique. Cette dotation sera égale à la moitié de la différence entre la progression des dépenses d'énergie (entre 2022 et 2023), diminuée des éventuelles recettes supplémentaires liées à l'énergie. Une demande d'acompte pourra être faite avant le 30 novembre 2023 (Attention, cet acompte pourrait être restitué au cas où il n'y aurait pas une baisse de 15% de l'épargne brut entre 2022 et 2023, information dont nous disposerons qu'au moment du vote du Compte Financier Unique qui n'intervient qu'en 2024). Pour information, 1,5 milliard d'euros sont prévus dans le budget de l'État en 2023 pour financer ce dispositif de filet, dont la mise en œuvre sera précisée par un décret à venir.

Possibilité souscription contrat collectif mutuelle

La possibilité de souscrire des contrats collectifs prévoyant l'affiliation obligatoire de leurs agents à une mutuelle (article 40 octies) a été octroyée aux employeurs publics. Par ailleurs, la participation des employeurs à la prise en charge de la **complémentaire santé** est exclue de l'assiette du régime de retraite additionnel obligatoire des agents publics (RAFP).

Ces mesures seront applicables rétroactivement à partir du 1er janvier 2022.

Possibilité de majoration subvention

Le préfet a la possibilité de majorer les **subventions** destinées aux projets d'investissement locaux, lorsque ceux-ci présentent un caractère écologique (article 45 bis).

Mise en place du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « fonds vert »

Le fonds vert, doté de 2 milliards d'euros, a pour but d'aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Inscrit dans la loi de finances 2023 et coordonné par la Direction générale de l'aménagement,

du logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, ce fonds doit permettre dès 2023 le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.

Dispositif amortisseur électricité

L'amortisseur électricité prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'au 31 décembre 2023. Ce dispositif s'applique aux consommateurs ayant un contrat professionnel (y compris entreprises publiques), qui ne

sont pas déjà éligibles aux boucliers tarifaires (limitation de l'augmentation des tarifs réglementés), avec des conditions de taille dans le cas des entreprises privées.

L'État prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse un certain niveau de prix. L'amortisseur électricité s'applique depuis janvier 2023, uniquement sur la part variable énergie, donc hors coût d'abonnement, hors coût d'acheminement, hors coût de réseau et hors taxe.

Concrètement, l'État permet à la commune de réduire le coût de 50 % des volumes consommés par la commune au tarif de 180 €/MWh, soit 0.18 €/kWh.

III – PRESENTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE

BUDGET COMMUNE		
2021		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2021 (A)	+ 513 547.48 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2021 (B)	+ 222 325.27 €	
Résultat cumulé 2021 (A+B)	+ 735 872.75 €	
2022		
Section FONCTIONNEMENT :		
<i>Recettes :</i>		
Atténuations de charges	56 908.76 €	
Opérations d'ordre entre section	149.00 €	
Produits des services, domaine, ventes diverses	285 310.45 €	
Impôts et taxes	384 715.24 €	
Fiscalité locale	1 638 958.71 €	
Dotations et participations	1 077 171.33 €	
Autres produits de gestion courante	67 979.28 €	
Produits financiers	3.04 €	
Produits spécifiques	59 435.89 €	
Total recettes réalisées (C)	3 570 631.70 €	
<i>Dépenses :</i>		
Charges à caractère général	741 033.19 €	
Charges de personnel et frais assimilés	1 848 278.46 €	
Atténuations de produits	2 119.00 €	
Autres charges de gestion courante	367 870.93 €	
Charges financières	46 698.51 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	148 123.00 €	
Dotations aux provisions	2 865.00 €	
Charges spécifiques	3 683.05 €	
Total dépenses réalisées (D)	3 160 671.14 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2022 (C-D)	+ 409 960.56 €	
Section INVESTISSEMENT - par chapitre		
<i>Recettes :</i>		
Dotations, fonds divers et réserves	91 735.69 €	
Subventions d'investissement	396 059.82 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	148 123.00 €	
Emprunts et dettes assimilées	1 000 000.00 €	
Total recettes réalisées (E)	1 635 918.51 €	
<i>Dépenses :</i>		
Dotations, fonds divers, réserves (taxe aménagement versée à PMA)	10 921.23 €	
Emprunts et dettes assimilées	277 942.47 €	
Subventions d'équipement versées (ravalement façades particuliers)	844.24 €	
Immobilisations incorporelles (logiciels, ...)	10 603.91 €	
Immobilisations corporelles (matériels)	569 794.96 €	
Immobilisations en cours (Travaux)	231 592.30 €	
Opérations d'ordre entre section	149.00 €	
Total dépenses réalisées (F)	1 101 848.11 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2022 (E-F)	+ 534 070.40 €	
Résultat cumulé 2022 (C-D+E-F)	+ 944 030.96 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2021 + résultat cumulé 2022)		+ 1 679 903.71 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2022 :		
Recettes		
Dotations, fonds divers et réserves	410 700.00 €	
Subventions notifiées	42 790.00 €	
Total recettes (G)	453 490.00 €	
Dépenses		
Immobilisations incorporelles	58 900.00 €	
Immobilisations corporelles	451 205.00 €	
Travaux	1 866 000.00 €	
Total dépenses (H)	2 376 105.00 €	
Résultat restes à réaliser 2022 (G-H)	- 1 922 615.00 €	
DÉFICIT NET (Résultat cumulé 2021 + Résultat cumulé 2022 + Restes à réaliser 2022)		- 242 711.29 €

Important : Les chiffres de clôture ne sont pas définitifs, il subsiste de légers décalages entre les chiffres du Trésor Public et les nôtres. Cependant, ces décalages étant très légers (quelques centaines d'euros), ils ne faussent en aucun cas la tendance générale des résultats de clôture.

De plus, pour l'opération de réhabilitation énergétique de la salle omnisports, les crédits prévus pour les dépenses d'investissement en 2022 ont été reportés sur le budget 2023 (862 708.80 € reportés), ce qui n'est pas le cas de la recette d'investissement inscrite en 2022 correspondant à l'emprunt relais d'un montant de 582 000.00 €, d'où le déficit net de 242 711.29 €.

Si la recette de 582 000.00 € avait été reportée, le reste à réaliser pour les recettes d'investissement aurait été de 1 035 490.00 € au lieu 453 490.00 €, et nous n'aurions donc plus un déficit de 242 711.29 €, mais un excédent pour le résultat cumulé de 339 288.71 €.

La décision a été prise de ne pas réaliser l'emprunt relais, car au regard des conditions de versement des avances et des comptes des subventions, il n'est plus nécessaire pour financer l'opération (voir détails dans le paragraphe A du chapitre V du présent rapport).

Dans le budget 2023, les subventions accordées pour la réalisation de cette opération seront inscrites, soit 682 999.52 € (correspondant au taux de subvention maximal possible, c'est-à-dire 80 % du coût prévisionnel de l'opération). Ces subventions ne pouvaient pas être inscrites en 2022, car elles n'étaient pas encore notifiées au moment du vote du budget et auraient de surcroît fait doublon avec l'emprunt relais.

Agnès TRAVERSIER : « Pas de questions mais j'ai des remarques ; si l'on ne prend que l'exercice 2022, que l'on ne reporte pas 2021, on arrive quand même à un résultat déficitaire de 396 584 € et en ce qui concerne l'investissement en 2022, si l'on ne compte pas le prêt de 1 million d'€ pour la maison des associations, c'est-à-dire que l'on aurait que 635 000 € de recettes pour 1 101 000 € de dépenses, cela signifie qu'on a déjà grignoté 465 000 € sur le prêt d'1 million d'€ sur l'investissement en 2022. On arrive à être en positif parce que l'on ajoute 2021, mais le prêt est déjà en partie consommé »

Sophie RADREAU : « À quoi correspond le 1^{ier} chiffre que tu as donné ? »

Agnès TRAVERSIER : « Le 1^{ier} chiffre que j'ai donné est le chiffre que l'on obtient si l'on ne prend pas en compte le cumul 2021 ; c'est-à-dire si l'on ne prend en compte que l'exercice 2022, sans réintégrer les 735 872.75 €, nous obtenons alors un déficit de 396 584 € »

Sophie RADREAU : « Mais dans l'exercice 2022, nous n'avons pas compté l'emprunt relais de 582 000 € »

Agnès TRAVERSIER : « Dans le résultat cumulé de 339 288 €, il est tenu compte des 735 000 € de 2021, il y aurait donc un déficit de 396 000 € pour l'exercice 2022. L'exercice 2022 est en déficit, si l'on ajoute le cumul 2021, il n'est pas en déficit »

Sophie RADREAU : « Nous ajoutons toujours les résultats des années précédentes »

Agnès TRAVERSIER : « Pour le résultat final, oui. Mais pour l'année proprement dite... »

Sophie RADREAU : « Quand nous préparons le budget 2022, il faut bien tenir compte du budget 2021 »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Les 1 million d'€ n'ont pas été consommés du tout, c'est-à-dire que nous avons reporté la recette d'1 million d'€ pour la Maison des Associations et la dépense correspondante, mais pour la salle omnisports, nous avons reporté les dépenses mais pas les recettes d'un montant de 582 000 € »

Agnès TRAVERSIER : « Les dépenses d'investissement de 1 120 000 € réalisées en 2022, si nous enlevons le million d'€ d'emprunt reporté, il y a 635 000 € de recettes, donc il manque 465 000 € »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Je ne comprends pas. Pour information, d'autres subventions notifiées n'ont pas été inscrites, dont 105 000 € de DETR pour le lotissement Pasteur-Cuvier-Pergaud-Hugo, 15 000 € pour la vidéo protection, qui seront inscrites en 2023 »

Agnès TRAVERSIER : « Donc les chiffres que nous avons ici ne sont pas ceux que nous aurons pour le budget ? »

Sophie RADREAU : « Nous avons reçu la notification de l'Agence Nationale du Sport le 6 décembre, donc il était trop tard pour faire une décision modificative en 2022, c'est aussi pour cela que nous avons inscrit l'emprunt relais »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Nous avons aussi reçu les 105 000 € le 14 décembre me semble-t-il. Nous avons un trou de 580 000 €, mais qui est fictif, car nous avons des recettes réelles que sont les subventions notifiées mais qui n'ont pas été inscrites au budget parce que, tout simplement, il était trop tard pour prendre les

décisions modificatives. Ces recettes seront donc inscrites en 2023. C'est une question de calendrier. L'Agence Nationale du Sport a répondu le 6 décembre et les 105 000 € de DETR notifiés le 14 décembre découlent de cette première notification, on ne pouvait pas faire différemment »

Sophie RADREAU : « Nous n'en avons pas parlé parce qu'il n'y a pas eu de conseil municipal depuis : 500 000 € nous ont été notifiés par l'Agence Nationale du Sport pour la réhabilitation énergétique de la salle omnisports. Nous avons donc restitué la DETR (230 006.01 € notifiés en juin 2022) prévue pour financer la salle omnisports à la Préfecture, en demandant s'ils pouvaient nous redonner une DETR pour le réaménagement des rues du lotissement. Nous avons eu une notification de subvention de 105 000 € pour la rénovation des rues du lotissement, et ça n'apparaît pas car tout cela s'est fait en fin d'année (voir explications chapitre V paragraphe A) »

Agnès TRAVERSIER : « Nous n'avons donc pas les chiffres exacts »

Sophie RADREAU : « Nous avons les chiffres de la clôture »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « C'est les chiffres exacts, dans le sens où nous ne pouvons pas reporter les 582 000 €, parce que si nous les reportons, nous sommes dans l'obligation de les réaliser, donc de contracter l'emprunt. Nous aurions alors des frais de fonctionnement supplémentaires liés aux intérêts et frais de dossier de l'emprunt. Puisque nous ne contractons pas l'emprunt, il n'apparaît pas, mais les subventions non plus. Quand vous lirez le chapitre relatif à la salle omnisports (chapitre V paragraphe A), tout est expliqué dans le détail. Il n'y a pas d'ambiguïté, tout est expliqué »

Sophie RADREAU : « C'est bon Agnès ? »

Agnès TRAVERSIER : « Pas du tout, mais ce n'est pas grave, on peut passer à la suite »

Sophie RADREAU : « Qu'est-ce qui n'est pas bon ? »

Agnès TRAVERSIER : « Je ne parle pas des 582 000 € de prêt puisque tu les as déjà ajoutés dans ton calcul pour avoir un excédent de 339 000 € »

Sophie RADREAU : « Dans le budget, à chaque fois, nous tenons compte du report de l'année précédente, le fait de parler d'une année sortie de son contexte ne donne pas une bonne vision »

Agnès TRAVERSIER : « À un moment donné, quand le compte administratif arrêté au 31 décembre sera voté, que nous voterons l'exercice 2022 sans le report, il sera en négatif »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Je ne vois pas ce qui est problématique. La dépense a été reportée mais pas les recettes pour la salle omnisports. »

Agnès TRAVERSIER : « Tu me dis que la dépense a été reportée, je l'ai compris. Mais tu as aussi fait ton calcul, ce serait en négatif de 242 000 €, mais tu fais une explication où tu dis que tu rajoutes les 582 000 € pour arriver à un positif de 339 000 €. Donc tu as mis des dépenses mais tu as mis une recette aussi »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Oui, mais qui est minorée, ce ne sera pas 582 000 € que l'on va inscrire, mais plus de 680 000 € en 2023, car le projet coûte plus cher qu'initialement, donc nous aurons 80 % du nouveau montant, sans compter les 105 000 €. Nous ne pouvions pas les inscrire. »

Agnès TRAVERSIER : « L'exercice 2022, pour moi est en négatif »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Oui, mais ce qui n'est pas problématique »

Agnès TRAVERSIER : « Je ne dis pas que c'est problématique. C'est une remarque, je te dis simplement que l'exercice 2022 est en déficit »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « De manière fictive, oui. Dans les faits, non »

Agnès TRAVERSIER : « Quand il y aura le compte administratif, ce sera plus explicite. À un moment donné, tu n'as pas le report. Il y a le résultat de l'exercice et le résultat cumulé »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Oui mais qui sera compensé par toutes ces recettes qui n'ont pas été inscrites en 2022 »

Agnès TRAVERSIER : « C'est bien le compte administratif 2022 que l'on va voter ? »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Le compte administratif va générer un report, d'un déficit ou d'un excédent, que l'on va inscrire dans le budget primitif 2023. Et dans le budget primitif 2023, certes il y aura peut-être un déficit, mais qui va être compensé par les recettes que Madame la Maire a évoquées »

Agnès TRAVERSIER : « Je suis sur l'exercice 2022, et tu es déjà sur l'exercice 2023, pour l'instant je reste sur l'exercice 2022 »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Je suis désolé, mais je ne comprends plus quelle est la question »

Sophie RADREAU : « Tu voulais juste indiquer qu'il y a un déficit sur l'exercice 2022, c'est bien cela ? »

Agnès TRAVERSIER : « Oui, pour l'exercice 2022 mais pas en cumulé »

BUDGET BOIS		
2021		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2021 (A)	+ 50 436.86 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2021 (B)	+ 4 033.05 €	
Résultat cumulé 2021 (A+B)	+ 54 469.91 €	
2022		
Section FONCTIONNEMENT :		
Total recettes réalisées (C)	72 828.10 €	
Total dépenses réalisées (D)	9 785.73 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2022 (C-D)	+ 63 042.37 €	
Section INVESTISSEMENT :		
Total recettes réalisées (E)	4 500.00 €	
Total dépenses réalisées (F)	11 102.60 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2022 (E-F)	- 6 602.60 €	
Résultat cumulé 2022 (C-D+E-F)	+ 56 439.77 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2021 + résultat cumulé 2022)		+ 110 909.68 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2022 :		
Recettes (G)	12 225.00 €	
Dépenses (H)	61 000.00 €	
Résultat restes à réaliser (G-H)	- 48 775.00 €	
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2021 + Résultat cumulé 2022 + Restes à réaliser 2022)		+ 62 134.68 €
BUDGET BÂTIMENTS LOCATIFS		
2021		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2021 (A)	+ 8 707.43 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2021 (B)	+ 11 989.57 €	
Résultat cumulé 2021 (A+B)	+ 20 697.00 €	
2022		
Section FONCTIONNEMENT :		
Total recettes réalisées (C)	298 366.20 €	
Total dépenses réalisées (D)	310 507.14 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2022 (C-D)	- 12 140.94 €	
Section INVESTISSEMENT :		
Total recettes réalisées (E)	0.00 €	
Total dépenses réalisées (F)	3 502.89 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2022 (E-F)	- 3 502.89 €	
Résultat cumulé 2022 (C-D+E-F)	- 15 643.83 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2021 + résultat cumulé 2022)		+ 5 053.17 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2022 :		
Recettes (G)	0.00 €	
Dépenses (H)	0.00 €	
Résultat restes à réaliser (G-H)	0.00 €	
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2021 + Résultat cumulé 2022 + Restes à réaliser 2022)		+ 5 053.17 €
BUDGET 13 LOGEMENTS CENTRE		
2021		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2021 (A)	6 338.87 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2021 (B)	- 19 665.19 €	
Résultat cumulé 2021 (A+B)	- 13 326.32 €	
2022		
Section FONCTIONNEMENT :		
Total recettes réalisées (C)	71 881.10 €	
Total dépenses réalisées (D)	50 479.25 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2022 (C-D)	+ 21 401.85 €	
Section INVESTISSEMENT :		
Total recettes réalisées (E)	45 350.72 €	
Total dépenses réalisées (F)	43 429.30 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2022 (E-F)	+ 1 921.42 €	
Résultat cumulé 2022 (C-D+E-F)	+ 23 323.27 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2021 + résultat cumulé 2022)		+ 9 996.95 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2022 :		
Recettes (G)	0.00 €	
Dépenses (H)	0.00 €	
Résultat restes à réaliser (G-H)	0.00 €	
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2022 + Résultat cumulé 2022 + Restes à réaliser 2022)		+ 9 996.95 €

Agnès TRAVERSIER : « Sur le budget "Bâtiments locatifs ", au budget il était prévu des recettes d'investissement de 11 989 € qui correspondaient au report d'excédent du capital d'emprunt »

Danielle BOUCLANS autorisée par Madame la Maire : « C'était pour équilibrer le budget peut-être »

Agnès TRAVERSIER : « C'était marqué "excédent résorbé au fil des années excédent capital d'emprunt" »

Danielle BOUCLANS autorisée par Madame la Maire : « C'est une recette qui va être grignotée tous les ans par le remboursement du capital d'emprunt »

Agnès TRAVERSIER : « Oui mais là il était pour l'exercice 2022. On ne l'a pas réalisé en fait ? »

Danielle BOUCLANS autorisée par Madame la Maire : « Non, ça ne se réalise pas, c'est juste budgétaire »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Juste une chose pour revenir sur le tableau du budget "Commune", puisque nous sommes encore dans ces tableaux. Si l'on prend uniquement le résultat de l'exercice 2022, pour répondre à votre précédente question que je ne comprenais pas, nous avons pour l'exercice 2022 un excédent en fonctionnement mais également un excédent en investissement. Nous avons 534 000 € d'excédent en investissement, et 409 560 € d'excédent de fonctionnement. Si l'on prend strictement l'exercice 2022, nous sommes en excédent. »

Agnès TRAVERSIER : « Uniquement dans la première partie de tableau »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Oui, mais c'est bien cette première partie du tableau qui correspond à l'exercice 2022, la deuxième partie du tableau correspond aux restes à réaliser qui restent fictifs, c'est ce que l'on reporte comme recettes et dépenses à venir. C'est là que nous n'avons pas reporté les 582 000 €, qui vont d'ailleurs passer à 682 000 €, et les 105 000 €. En 2022, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, nous avons réalisé plus de recettes que de dépenses, nous sommes en excédent. Ce sont les restes à réaliser qui génèrent un résultat négatif »

Agnès TRAVERSIER : « Tu es d'accord que s'il n'y a pas le million emprunté, nous avons un souci ? »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Je comprends mieux votre question maintenant. Nous n'avons pas réalisé les 582 000 € de recettes, si on les avait réalisées, elles seraient dans le résultat des recettes d'investissement réalisées, et le résultat des recettes d'investissement réalisées seraient alors d'un peu plus d'1 million d'€ contre un peu plus d'1 100 000 € de dépenses réalisées pour 2022. Cela ne change rien au fait qu'il manque 582 000 €, que ce soit dans le réalisé ou dans les restes à réaliser. Si l'on prend strictement l'exercice 2022, on est donc bien en excédent, et dans les restes à réaliser on est négatif. L'explication ne peut pas être plus claire. Nous n'avons donc pas un déficit de 242 000 € pour le résultat cumulé, mais bien un excédent de 339 000 €, il faut bien ajouter au moins 582 000 €, car nous pourrions même ajouter plus de 680 000 € de manière fictive, parce qu'ils vont être là en 2023, ils correspondent à 80% du montant HT de la réhabilitation énergétique de la salle omnisports. Cela répond à votre question ? »

Agnès TRAVERSIER : « Oui »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Pour que ce soit bien clair pour l'ensemble du conseil municipal, le « gap » de 582 000 €, qu'il soit dans les recettes réalisées en 2022, ou qu'il soit dans les restes à réaliser, il est bien présent, puisque les 582 000 € n'ont ni été réalisés en 2022 ni reportés en 2023 »

Sophie RADREAU : « Nous ne sommes donc pas en déficit »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Non, nous ne sommes pas en déficit. Les -242 000 € ne seront pas reportés. On nous demande dans le Compte Financier Unique (*ex Compte Administratif*) de préciser ce résultat cumulé. Encore une fois, c'est toujours la confusion qu'il y a entre le budgétaire et le réalisé, qui sont fusionnés. C'est vrai qu'il est compliqué d'appréhender ce chiffre. D'où l'explication qui suit le tableau dans laquelle il est indiqué que ce résultat de -242 000 € n'est pas représentatif de la réalité, puisque l'on n'a pas réalisé la recette de 582 000 € qui correspondait à 80% du projet de réhabilitation de la salle omnisports au moment où l'estimatif du montant du projet était moins important, et que l'on n'a pas non plus reporté cette recette. Maintenant, nous avons les chiffres réels puisque nous avons eu le retour des offres suite à la consultation des entreprises. Tout est expliqué dans le rapport (chapitre V paragraphe A), j'anticipe un peu... »

IV - DIAGNOSTIC FINANCIER

A - État de la dette sur 20 ans

En dehors de toute nouvelle souscription d'emprunt, la structure de la dette communale évoluerait de la façon suivante :

Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2022	3 144 597,74	325 203,62	47 261,15	277 942,47	
2023	3 866 655,27	333 947,30	53 613,00	280 334,30	-8 743,68
2024	3 586 320,97	284 558,92	65 289,01	219 269,91	49 388,38
2025	3 367 051,06	284 149,93	65 750,67	218 399,26	408,99
2026	3 148 651,80	279 778,34	61 544,25	218 234,09	4 371,59
2027	2 930 417,71	257 697,72	57 238,43	200 459,29	22 080,62
2028	2 729 958,42	257 353,49	53 623,14	203 730,35	344,23
2029	2 526 228,07	256 940,31	49 863,24	207 077,07	413,18

2030	2 319 151,00	235 018,81	46 055,77	188 963,04	21 921,50
2031	2 130 187,96	226 632,83	42 895,75	183 737,08	8 385,98
2032	1 946 450,88	205 334,96	39 717,08	165 617,88	21 297,87
2033	1 780 833,00	183 872,16	36 625,69	147 246,47	21 462,80
2034	1 633 586,53	183 562,40	33 678,92	149 883,48	309,76
2035	1 483 703,05	183 249,54	30 670,76	152 578,78	312,86
2036	1 331 124,27	182 951,26	27 617,34	155 333,92	298,28
2037	1 175 790,35	182 614,46	24 464,09	158 150,37	336,80
2038	1 017 639,98	138 326,38	21 262,55	117 063,83	44 288,08
2039	900 576,15	138 000,90	18 973,76	119 027,14	325,48
2040	781 549,01	137 681,76	16 647,10	121 034,66	319,14
2041	660 514,35	137 340,22	14 252,64	123 087,58	341,54
2042	537 426,77	137 004,95	11 817,84	125 187,11	335,27

État de la dette sur 20 ans du budget Bâtiments locatifs

Année	Dette en capital au 1 ^{er} janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2022	261 989,57	14 899,44	11 396,55	3 502,89	
2023	258 486,68	14 899,44	11 244,17	3 655,27	0,00
2024	254 831,41	14 899,44	11 085,17	3 814,27	0,00
2025	251 017,14	14 899,44	10 919,25	3 980,19	0,00
2026	247 036,95	14 899,44	10 746,11	4 153,33	0,00
2027	242 883,62	14 899,44	10 565,44	4 334,00	0,00
2028	238 549,62	14 899,44	10 376,91	4 522,53	0,00
2029	234 027,09	14 899,44	10 180,18	4 719,26	0,00
2030	229 307,83	14 899,44	9 974,89	4 924,55	0,00
2031	224 383,28	14 899,44	9 760,67	5 138,77	0,00
2032	219 244,51	14 899,44	9 537,14	5 362,30	0,00
2033	213 882,21	14 899,44	9 303,88	5 595,56	0,00
2034	208 286,65	14 899,44	9 060,47	5 838,97	0,00
2035	202 447,68	14 899,44	8 806,47	6 092,97	0,00
2036	196 354,71	14 899,44	8 541,43	6 358,01	0,00
2037	189 996,70	14 899,44	8 264,86	6 634,58	0,00
2038	183 362,12	14 899,44	7 976,25	6 923,19	0,00
2039	176 438,93	14 899,44	7 675,09	7 224,35	0,00
2040	169 214,58	14 899,44	7 360,83	7 538,61	0,00
2041	161 675,97	14 899,44	7 032,90	7 866,54	0,00
2042	153 809,43	14 899,44	6 690,71	8 208,73	0,00

État de la dette du budget 13 logements

Année	Dette en capital au 1 ^{er} janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2022	261 106,68	30 541,28	2 715,51	27 825,77	
2023	233 280,91	30 541,28	2 426,12	28 115,16	0,00
2024	205 165,75	30 541,28	2 133,72	28 407,56	0,00
2025	176 758,19	30 541,28	1 838,29	28 702,99	0,00
2026	148 055,20	30 541,28	1 539,77	29 001,51	0,00
2027	119 053,69	30 541,28	1 238,16	29 303,12	0,00
2028	89 750,57	30 541,28	933,41	29 607,87	0,00
2029	60 142,70	30 541,28	625,48	29 915,80	0,00
2030	30 226,90	30 541,28	314,38	30 226,90	0,00

Agnès TRAVERSIER : « Est-ce qu'il y a un ratio de l'endettement pour le budget général ? »

Sophie RADREAU : « Non, pas sous la main. Agnès, quand tu as des questions précises comme celle-là, il faut les poser par mail avant le conseil municipal »

Agnès TRAVERSIER : « Ce n'est pas grave si je n'ai pas la réponse ce soir. C'est bien que ça descende en 2024, parce que l'on arrive quand même à une dette par habitant de plus de 1000 € »

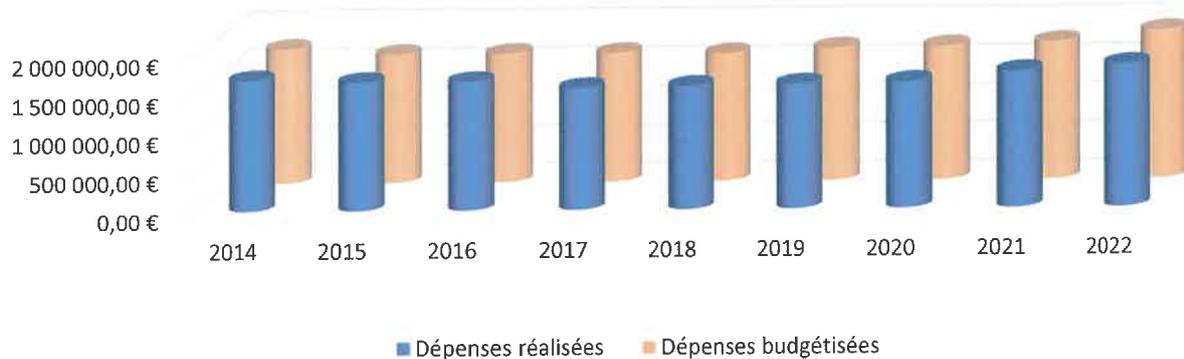
Sophie RADREAU : « La dette est cumulée depuis un certain nombre d'années »

Agnès TRAVERSIER : « En 2020, comme tu l'as marqué dans un tract, elle était de 771 € et là, on arrive à 1069 € par habitant en 2023 »

Sophie RADREAU : « Comme nous sommes en début d'emprunt, il est normal que le capital restant dû soit élevé »

B - État du personnel

Évolution des dépenses de personnel de 2014 à 2022



Pour rappel, le montant prévisionnel pour les dépenses de personnel en 2022 était de **1 922 563.54 €**, et le montant des dépenses de personnel réalisées en 2022 est de **1 848 278.46 €**.

Les dépenses de personnel réalisées sont en hausse de 4.42 % en 2022 par rapport à 2021.

Cette augmentation s'explique de la manière suivante :

- Deux décrets du 24 décembre 2021 relatifs à la réforme des carrières des agents fonctionnaires de catégorie C, a apporté les évolutions suivantes :
 - Modification du nombre et de la durée de certains échelons des grades classés dans les échelles de rémunération de la catégorie C
 - Revalorisation des échelles de rémunération de la catégorie C
 - Attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'un an après le reclassement des agents au sein de ces nouvelles grilles indiciaires
 - Reclassement en catégorie B des 3 auxiliaires de puériculture qui étaient en catégorie C (donc revalorisation des grilles indiciaires et augmentation de leur rémunération par la même occasion)

L'entrée en vigueur de ces deux décrets a augmenté dès le 1^{er} janvier 2022 les salaires de quasiment tous les agents titulaires et de tous les CDD de longue durée de catégorie C de la commune (soit la grande majorité des agents).

- **Comme indiqué dans le compte-rendu de la commission Finances-Personnel du 09 novembre 2022, 2 adjoints techniques, l'un de la crèche et le second des ateliers municipaux, ont été déclarés inaptes de manière totale et définitive aux fonctions d'adjoint technique, respectivement lors des séances du Conseil Médical du 06/09/2021 et du 04/10/2021. Tous deux ont débuté une Période de Préparation au Reclassement (PPR) d'une durée d'une année au maximum, en lien avec les services du CDG25 :**

En ce qui concerne l'adjoint technique de la crèche, il est allé jusqu'au terme de sa PPR (05/09/2022), puis a été licencié pour inaptitude physique en l'absence de possibilité de reclassement. La Commune lui a versé une indemnité de licenciement réglementaire et obligatoire d'un montant de 7646.89 € (montant toutes charges comprises).

En ce qui concerne l'adjoint technique des ateliers municipaux, il a poursuivi sa PPR jusqu'au 24/06/2022 (date à laquelle le Conseil Médical a donné un avis favorable pour une retraite pour invalidité).

À partir du 24/06/2022, il a été placé en demi-traitement dans l'attente de la validation de sa mise en retraite pour invalidité par la CNRACL.

Lors de ces PPR, la commune a eu l'obligation de maintenir l'entièreté de leur rémunération (sauf pour le régime indemnitaire). Contrairement à l'adjoint technique des ateliers municipaux, l'adjoint technique qui travaillait à la crèche a été remplacé afin de maintenir la capacité d'accueil de l'établissement.

La commune a donc été contrainte dans la période précitée, de rémunérer à la fois l'agent en PPR et son remplaçant. De plus, la Commune ne peut prétendre à un remboursement quelconque de la part de l'assurance statutaire puisque les agents en PPR ne sont pas considérés comme étant en arrêt de travail.

- Des augmentations successives du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) sont intervenues à partir du mois d'octobre 2021 puis au cours de l'année 2022.

Ces augmentations ont été répercutées sur le salaire minimum dans la Fonction Publique à travers plusieurs décrets successifs, qui sont venus augmenter par palier le salaire minimum réglementaire dans la Fonction Publique.

Ainsi, le salaire minimum réglementaire dans la Fonction Publique, qui était de 1 593.24 € brut en septembre 2021, a été porté jusqu'à 1 712.03 € brut au 1^{er} janvier 2023.

Ces augmentations ont notamment impacté le coût pour la Commune des CDD qui sont embauchés à l'échelon le plus bas du grade d'adjoint technique ou d'adjoint d'animation (jeunes saisonniers saison estivale, renforts restauration scolaire, animateurs centre de loisirs vacances scolaires, contractuels de la crèche, saisonnier espaces verts ateliers municipaux, remplaçants...).

- En raison de l'absence de deux assistantes comptables à temps complet en mairie pour raisons médicales (absence totale de l'une et temps partiel thérapeutique à 50% pour la seconde), une remplaçante a été sollicitée du 19/09 au 01/12/2022 inclus, à hauteur de 17.5 heures par semaine.
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique au 1^{er} juillet 2022 de 3.5% (la valeur du point d'indice est passée de 4.69 € brut à 4.85 € brut), augmentation qui s'applique à l'ensemble des agents, titulaires ou contractuels.

Notre volonté politique a été la suivante :

- Maintenir l'accueil de tous les enfants des familles qui le demandent dans notre service d'accueil périscolaire et au sein de notre centre de loisirs, et ce malgré des effectifs toujours aussi importants.
- Reconduire pour l'année scolaire 2022-2023, le demi-poste d'ATSEM supplémentaire que nous avons mis en place à partir de l'année scolaire 2020-2021, afin de favoriser un meilleur apprentissage pour nos élèves de maternelle.
- Maintenir l'embauche d'emplois saisonniers pour renforcer nos équipes en période estivale et permettre à de jeunes étudiants (ou futurs étudiants) post-baccalauréat d'avoir une première expérience professionnelle pour les aider notamment à financer les frais liés à leur scolarité.

Agnès TRAVERSIER : « Est-ce que la personne qui a été licenciée est rémunérée ? »

Sophie RADREAU : « Oui pendant deux ans, si elle ne retrouve pas de travail »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « C'est deux ans de droits à une Allocation de Retour à l'Emploi en deçà de 50 ans, et au-delà de 50 ans c'est trois ans de droits, si l'on a suffisamment cotisé »

C - Principales dépenses de fonctionnement : Prévisionnel 2023

C1 – Fluides (électricité et gaz)

D'après les consommations réelles relevées, en 2022, les coûts de l'électricité et du gaz naturel que nous avons consommés sont les suivants :

- Gaz naturel :	155 482.00 €
- Électricité bâtiments communaux :	43 561.00 €
- Électricité éclairage public :	16 300.00 €

Le Conseiller en Énergie Partagée (CEP) de PMA, en lien avec les services communaux, a établi des estimatifs des consommations prévisionnelles pour 2023.

À partir de ces estimatifs, en prenant en compte les tarifs en vigueur dans le cadre du groupement d'achat auquel nous appartenons, en prenant en compte les effets escomptés du dispositif « amortisseur électricité », en prenant en compte les décalages de facturation qui pourraient être préjudiciables et en ayant courant 2022 et début 2023 optimisé les contrats (passage en heures pleines/heures creuses sur certains sites, redimensionnement de la puissance souscrite afin de réduire les coûts d'abonnement...), le CEP a établi les coûts prévisionnels suivants pour 2023 :

- Gaz naturel :	115 000.00 €
- Électricité bâtiments communaux :	120 000.00 €
- Électricité Éclairage Public (EP) :	13 000.00 €

Soit une dépense globale prévisionnelle de 245 000.00 € pour l'électricité et le gaz, contre 215 343.00 € en 2022, et pour rappel, 176 215.00 € en 2021.

Comme vous pouvez le constater, c'est essentiellement le coût de l'électricité consommée dans nos bâtiments qui augmente d'une manière très importante en 2023 (coût prévisionnel presque 3 fois plus important). Le coût du gaz naturel est en baisse en 2023 par rapport à 2022, mais ne retrouve pas le niveau de 2021 (coût du gaz naturel en 2021 d'un montant total de 98 219.00 € pour des consommations qui étaient supérieures en raison d'un hiver rude). Le coût de l'électricité destinée à l'alimentation de l'éclairage public est en baisse également.

Il est donc essentiel, d'être vigilant quant à notre utilisation d'électricité en 2023.

Pour cela, nous veillons à privilégier les moyens de chauffage au gaz plutôt que les moyens de chauffage électrique, nous avons sensibilisé (et continuons de le faire) les personnels communaux et les usagers (dont les écoles) aux écogestes, les réglages des moyens de chauffage ont été optimisés afin de réduire les consommations (programmations horaires affinées, consignes de température abaissées à 19°C et 15°C dans les salles de sport) et nous modulons (autant que possible) l'utilisation des appareils électriques en fonction des heures pleines et creuses. De plus, nous effectuons des relevés manuels mensuels afin de réagir rapidement en cas de consommation anormale.

L'augmentation du coût de l'énergie pour la commune sera d'environ 68 785.00 € en 2023 par rapport à 2021, soit une augmentation d'environ 40 % en 2 ans.

Coût du kWh gaz 2021 : 0.049 €	Coût kWh élec bâti 2021 : 0.157 €	Coût kWh élec EP 2021 : 0.109 €
Coût du kWh gaz 2022 : 0.13 €	Coût kWh élec bâti 2022 : 0.139 €	Coût kWh élec EP 2022 : 0.089 €
Coût du kWh gaz 2023 : 0.06 €	Coût kWh élec bâti 2023 : 0.410 € *	Coût kWh élec EP 2023 : 0.058 €

* Dispositif amortisseur inclus

Bernard DURY : « On parle de coût, mais côté consommation ? Je vois pour le gaz 115 000 € au lieu de 155 000 €, le gaz coûte plus cher et on paie moins cher, ça veut dire que la consommation va diminuer ? »

Sophie RADREAU : « Le prix du gaz a diminué en 2023 par rapport à 2022. C'est une consommation prévisionnelle par rapport à la consommation de 2022 »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Il suffit de voir le prix du kWh de gaz qui est indiqué. Entre 2022 et 2023, le prix du gaz a diminué. Il est passé de 0.049 € à 0.13 € de 2021 à 2022 puis de 0.13 € à 0.06 € de 2022 à 2023 »

Bernard DURY : « Ce qui m'intéresse, ce sont les consommations »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Les 115 000 € prévus sont assez importants, car ce montant prend en compte un éventuel décalage de facturation qui nous serait défavorable. On est censé diviser quasiment par deux le coût des consommations gaz, puisque l'on passe de 13 centimes à 6 centimes le kWh. Par contre, ça ne change pas le prix de l'abonnement, de l'acheminement. Si l'on applique de manière stricte la baisse du coût du kWh, on devrait passer de 155 000 € à environ 80 000 € de coût prévisionnel, sauf que dans les faits, il y a un décalage de facturation qui risque de nous être préjudiciable. On travaille avec le Conseiller en Énergie Partagé de PMA pour essayer de régler ce problème »

Bernard DURY : « Et les consommations en kWh ? »

Sophie RADREAU : « Pour les consommations, nous vous transmettrons les tableaux des consommations, comme l'année dernière »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Les consommations prévisionnelles 2023 sont basées sur celles de 2022 »

C2 - Dépenses de personnel

Comme indiqué dans le paragraphe B du chapitre IV du présent rapport, le point d'indice de la Fonction Publique a augmenté de 3.5 % au 1^{er} juillet 2022, donc cette augmentation a été supportée la moitié de l'année 2022 seulement, elle sera supportée sur l'année entière en 2023.

En cas de nouvelle augmentation du SMIC pour répondre aux effets de l'inflation, le salaire minimum réglementaire dans la Fonction Publique pourrait à nouveau être augmenté en 2023.

Plusieurs agents sont concernés en 2023 par des avancements d'échelon automatiques et certains agents sont éligibles à un avancement de grade.

L'assurance statutaire est indexée sur le montant brut indiciaire des agents, donc l'augmentation des salaires des agents fait mécaniquement augmenter le coût de notre cotisation.

Les effectifs municipaux sont stables et ils ne seront pas augmentés en 2023, mais les dépenses de personnel, pour les raisons évoquées précédemment, seront probablement plus importantes en 2023 qu'en 2022.

C3 – Divers

Une augmentation globale des coûts de fonctionnement est à prévoir, puisque quasiment l'ensemble des prestataires et fournisseurs avec lesquels nous travaillons ont répercuté les effets de l'inflation dans leurs tarifications respectives. Des augmentations situées entre 6 à 15 % sont à noter pour la plupart des fournitures, pièces de rechange et autres, utilisées par les ateliers municipaux.

Il en est de même pour les fournitures et produits utilisés par le service d'entretien des bâtiments.

Quelques exemples d'augmentations des tarifs :

- Assurance bâtiments et flotte véhicules (coût annuel) : 50 845.00 € en 2022, 57 472.00 € en 2023, soit une augmentation de 13.03 % (et ce malgré une optimisation des contrats au 1^{er} janvier 2023 pour réduire les coûts)
- Balayage mécanisé (coût forfaitaire mensuel) : 775.50 € HT en 2022, 878.90 € HT en 2023, soit une augmentation de 13.33 %
- Traitement des déchets verts (coût annuel) : 5 500.00 € HT en 2022, 6 160.00 € HT en 2023, soit une augmentation de 12 %
- Repas périscolaire et centre de loisirs : Dans le marché public est prévue une clause de revalorisation des prix après une année (revalorisation qui interviendra donc en septembre 2023), qui est basée sur l'indice des prix à la consommation (« Ensemble des ménages - France – Alimentation »). Cet indice qui est passé de 116.14 en juillet 2022 à 126.49 en février 2023 (soit une augmentation de 10 points en 7 mois). À titre de comparaison, le même indice est passé de 108.40 en janvier 2021 à 110.07 en janvier 2022 (soit une augmentation de 2 points seulement en 1 an). L'augmentation des indices qui servent de base pour le calcul des revalorisations contractuelles s'est donc accélérée et le coût des repas augmentera de manière conséquente. Nous ne sommes pas en mesure à l'heure actuelle de calculer le prix du repas à partir de septembre 2023 car nous devons pour cela disposer de l'indice de juillet 2023 qui n'est bien sûr pas encore publié.

D'une manière générale, l'accélération de l'augmentation des indices qui servent de base pour le calcul des revalorisations contractuelles impactera plusieurs contrats de service (maintenance des installations de chauffage, maintenance du panneau lumineux...).

Il est difficile de calculer de manière précise l'augmentation à prévoir sur chacune de ces dépenses avant de disposer des indices à jour à la date anniversaire du contrat concerné.

Cependant, au regard de la tendance générale, les coûts de fonctionnement (hors coût du personnel) seront l'objet d'une augmentation globale que l'on peut situer entre 10 à 15 %.

Agnès TRAVERSIER : « Concernant le personnel, est-ce que les deux personnes parties ont été remplacées ? »

Sophie RADREAU : « L'agent des ateliers municipaux n'est pas encore en retraite pour invalidité donc n'est pas encore remplacé. Pour l'autre personne, tu parles de l'agent de crèche ? »

Agnès TRAVERSIER : « Non, je parle d'un agent des ateliers qui va s'en aller »

Sophie RADREAU : « Tu parles du responsable adjoint ? »

Agnès TRAVERSIER : « Oui »

Sophie RADREAU : « Son départ n'a pas encore été officialisé, mais il sera bien remplacé en cas de confirmation de son départ »

D - Recettes de fonctionnement : Prévisionnel 2023

Les prévisionnels de plusieurs recettes de la commune réceptionnés à ce jour font état d'une stabilité des dotations pour 2023.

Parmi ces recettes, nous pouvons citer la Dotation Global de Fonctionnement (DGF), le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

En ce qui concerne les produits de la fiscalité locale, comme indiqué dans le chapitre II, la loi de finances 2023 a introduit en 2023 une revalorisation forfaitaire de 7.1 % des valeurs locatives, servant de base de calcul pour la taxe foncière.

Cette revalorisation des valeurs locatives devrait générer une recette supplémentaire d'environ 100 000.00 € en 2023.

E – Principales actions pour répondre au contexte inflationniste

E1 - Taux d'imposition

Les taux votés en 2021 étaient respectivement de 25.64 % (Taxe Foncière sur propriétés bâties) et 33.49 % (Taxe Foncière sur propriétés non bâties).

Il sera proposé de ne pas modifier ces taux pour 2022, conformément aux engagements de la Municipalité.

Bernard DURY : « Pour la taxe foncière, elle va donc augmenter d'environ 7% ? tout le monde n'a pas eu d'augmentation, notamment les retraités. Est-ce que la commune pourrait faire un petit effort pour amortir un peu cette augmentation qu'on va recevoir dans nos boîtes aux lettres ? quelqu'un qui paie 1500 € de taxe foncière, ça va faire environ 1600 €. En France, les loyers n'ont pas forcément augmenté de plus de 7% et les revenus ont rarement augmenté aussi. Ça veut dire que c'est quand même une surcharge »

Agnès TRAVERSIER : « Le fait de descendre le taux par exemple à 41,72 %, ça diminuerait de moitié l'augmentation. Sachant que pour les gens, ça va encore évoluer à peu près de la même façon l'année prochaine, en plus des ordures ménagères qui vont venir s'ajouter »

Sophie RADREAU : « L'année prochaine, les habitants vont payer PMA pour leurs déchets ménagers mais ils n'auront plus la taxe liée aux déchets ménagers dans leur taxe foncière »

Agnès TRAVERSIER : « À part que c'est nettement plus cher »

Sophie RADREAU : « Ça dépend de la taille de la poubelle et du nombre de levées »

Agnès TRAVERSIER : « Justement ! les familles qui ont des enfants paieront nettement plus cher. Actuellement, ça correspond à un montant d'environ 152 € sur les taxes foncières pour 2 personnes. Il y a beaucoup de familles qui sont composées de plus de deux personnes, donc ça coûtera forcément plus cher »

Sophie RADREAU : « Donc, ta question, c'est de savoir si on va baisser le taux communal de la taxe foncière cette année ? La réponse est non, parce que vous voyez bien que l'on a des augmentations sur toutes nos dépenses. On ne va ni baisser ni augmenter le taux communal »

Agnès TRAVERSIER : « C'est un geste... on sait que tout augmente »

Sophie RADREAU : « Oui, je suis bien d'accord. Après, il faut rappeler que les propriétaires qui payaient auparavant une taxe d'habitation et une taxe foncière, ne paient dorénavant que la taxe foncière »

Agnès TRAVERSIER : « Les taux sont quand même très élevés »

Sophie RADREAU : « L'augmentation des bases locatives est décidée par l'État, la commune maintient ses taux »

Agnès TRAVERSIER : « Le taux moyen au niveau national pour les communes de la même strate que la nôtre, c'est 37.70%, et là, on est à 43.70% »

Sophie RADREAU : « Tu sais bien qu'au départ, quand la taxe foncière a été instaurée, les bases locatives n'étaient pas les mêmes dans toutes les communes, donc on ne peut pas comparer simplement le taux de la taxe, il faut comparer aussi les bases locatives, comparer juste les taux de taxe foncière, ce n'est pas juste et ça ne veut rien dire. C'est bien pour cela qu'il faudrait mettre complètement à plat l'ensemble des bases locatives. Ça devait être fait, cette réforme a été reportée de deux ans »

Agnès TRAVERSIER : « Et ça ne sera pas fait »

Sophie RADREAU : « Et ça ne sera pas fait »

Agnès TRAVERSIER : « Il y a une réforme des valeurs locatives qui a coûté beaucoup d'argent et qui est restée dans les tiroirs tellement elle faisait peur »

Sophie RADREAU : « Il faudrait mettre tout cela à plat, il n'y a pas de comparaison possible d'une commune à l'autre »

Agnès TRAVERSIER : « C'est vrai qu'il est difficile de comparer d'une commune à une autre, car il n'y a pas les mêmes services par exemple. Donc, pas de diminution ? »

Sophie RADREAU : « Non, nous maintenons les taux actuels, nous ne les augmentons pas »

E2 - Tarifs municipaux

Pour faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement évoquée dans le paragraphe C du chapitre IV, il est envisageable d'augmenter les recettes liées aux divers tarifs municipaux.

Il est possible d'appliquer une augmentation forfaitaire globale sur l'ensemble des tarifs, selon un pourcentage défini, qui pourrait correspondre à l'augmentation moyenne de nos dépenses de fonctionnement, ou bien d'appliquer des augmentations individuelles en fonction de la nature du service.

En ce qui concerne les locations de salle par exemple, une augmentation forfaitaire selon un pourcentage correspondant aux taux d'inflation moyen sur nos dépenses de fonctionnement serait probablement inadaptée, car il est prévu d'intégrer le coût de la collecte des déchets incinérables qui sera facturée par PMA à partir de 2024 (2023 étant une année « blanche », c'est-à-dire avec une facturation fictive, afin que les usagers puissent s'adapter au service, qu'ils soient en mesure de dimensionner et évaluer leurs besoins et qu'ils puissent se faire une idée du coût de la collecte de leurs déchets à partir de 2024).

Délibération 2022 des différents tarifs municipaux :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS
CANTON : BAVANS
COMMUNE : BAVANS (25550)
N° INSEE : 25048

N° 27/2022

FORME SÉRIÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tauxon Sous-préfecture

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

ID : 025-212500482-20220413-2022DEL1827-DE

DATE DE CONVOCATION : 04/04/2022	L'an deux mil vingt-deux le treize avril à dix-neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 13/04/2022	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27 Ayant donné procuration : 6 Absent excusé : 0 Absent : 0 Exclu : 0</i>	Assistants officiels : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTENO Jean Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMUNIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Mila, MANGE MyRae, ROY Brigitte, POIVET Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Clot, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine. Assistants particuliers : URAS Michal, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, TRAVERSIER Agnès, BEDEZ Christian, PLANCON Aurélie.
OBJET : <i>Locations communales, travaux et services (hors tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire) Année 2022</i>	Discussion détaillée : URAS Michal a donné procuration à MARTENO Jean Luc, REBOUH Mehdi a donné procuration à BUSSON Christine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à DURY Bernard, BEDEZ Christian a donné procuration à ATAR Nathalie, PLANCON Aurélie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine.
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>	Agnès ISSLER est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les divers travaux, services et locations communales (hors tarif restauration scolaire), à compter du 13 avril 2022 :

VOTE : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

DESIGNATIONS	TARIFS TTC 2021 EUROS	AUGMENT*	TARIFS TTC 2022 EUROS
Bâtiment La Ferme :			
- Logement Rachel LEMANN	609,89 €/mois	INSEE	614,93 €/mois
- Logement Denis CHICOT	656,81 €/mois	INSEE	662,24 €/mois
Maternelle Françoise Dolto :			
- Logement Nadine FREZARD	299,12 €/mois	INSEE	301,59 €/mois
13 logements - Centre :			
- Logement Solange DENIS	298,61 €/mois	INSEE	299,87 €/mois
- Logement Jeannine DEPREZ	352,60 €/mois	INSEE	354,08 €/mois
- Logement Bernard DENIS	174,17 €/mois	INSEE	174,90 €/mois

Page 1 sur 4

DESIGNATIONS	TARIFS TTC 2021 EUROS	AUGM ENT*	TARIFS TTC 2022 EUROS
- Logement Martine JEANNEN	373.85 €/mois	INSEE	375.43 €/mois
- Logement Nabil MATOUG	252.70 €/mois	INSEE	253.77 €/mois
- Logement William GIRARDIN	€/mois	INSEE	335.27 €/mois
- Logement Patricia DONZE	376.30 €/mois	INSEE	377.89 €/mois
- Logement Nicole STREIT	358.12 €/mois	INSEE	359.63 €/mois
- Logement Angélique HERZIG	433.32 €/mois	INSEE	435.15 €/mois
- Logement Séverine PHILIPPE	412.32 €/mois	INSEE	414.06 €/mois
- Logement Serge TARBH	459.19 €/mois	INSEE	461.12 €/mois
- Logement Laurence BRUN	383.69 €/mois	INSEE	385.30 €/mois
- Logement Gilbert PORCU	€/mois	INSEE	300.09 €/mois
Salle polyvalente :			
- Logement Marie-Christine DONZE	441.24 €/mois	INSEE	444.89 €/mois
Ecole Radreau II :			
- Logement Malek KARCHOUCHI	212.39 €/mois	INSEE	214.15 €/mois
Bibliothèque :			
- Logement Emran HISENI	577.87 €/mois	INSEE	582.64 €/mois
Location Poste	7 941.36 €/an	INSEE	€/an
Location appartements Poste :			
- Logement Denis LIEGEON	499.02 €/mois	INSEE	503.14 €/mois
- Logement Myriam GIRELLI	218.09 €/mois	INSEE	219.89 €/mois
Location Salle Polyvalente :			
- Sociétés locales	50,00 €/jour 85,00 € week-end		50,00 €/jour 85,00 € week-end
- Habitants de Bavans (1 jour en semaine à titre exceptionnel)	250,00 €/jour 400,00 € week-end		250,00 €/jour 400,00 € week-end
- Habitants extérieurs (1 jour en semaine à titre exceptionnel)	500,00 €/jour 800,00 € week-end		500,00 €/jour 800,00 € week-end
- Sociétés extérieures	500,00 €/jour 800,00 € week-end		500,00 €/jour 800,00 € week-end
Les associations extérieures dont le siège social se trouve à Bavans bénéficient du tarif local. À titre exceptionnel, location pendant la semaine lors des périodes scolaires, sans utilisation de la cuisine et de la vaisselle La salle est gratuitement mise à disposition des bavannais lors de décès.	250 €/jour		250 €/jour
Location Salle des Sociétés :			
- Sociétés locales	20,00 €/jour 50,00 € week-end		20,00 €/jour 50,00 € week-end
- Habitants de Bavans	80,00 €/jour 150,00 € week-end		80,00 €/jour 150,00 € week-end
- Habitants et sociétés extérieurs	150,00 €/jour 250,00 € week-end		150,00 €/jour 250,00 € week-end
Location matériel (tables et chaises)	20,00 €		20,00 €
Locations bennes :			
- Déchets verts issus de la tonde et de la taille			35,00 €
- Déchets triés	30,00 €		Néant
- Déchets non triés	50,00 €		Néant
Location terrain - RIGOULOT	100,00 €/an		100,00 €/an
Prix terre	20,00 €/ m ²		Néant
Cimetière :			
- Concessions cimetière	120,00 €		120,00 €
- Columbarium - cavernes	500,00 €		500,00 €
- Columbarium Esteref	600,00 €		600,00 €
Antennes Mont-Bart :			
- Radio Omega	170,00 €/an		170,00 €/an
Bois :			
- Stère façonné livré	37,00 €/stère		Néant
- Stère à façonner	10,00 €/stère		10,00 €/stère
- Bûcheronnage m ³ abattu	8,40 €/ m ³		Néant

Page 2 sur 4

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Aristot le

ID : 025-212500482-20230413-2022DELIB2023030803-DE

DESIGNATIONS	TARIFS TTC 2021 EUROS	AUGMENT°	TARIFS TTC 2022 EUROS
- Grume m ³ débarqué	6,10 €/ m ³		Néant
- Bâcheronnage stère façonné	20,00 €/stère		Néant
- Bâcheronnage stère transporté	7,00 €/stère		Néant
Droit de place	25,00 €/camion 80 € / m ² /marchand ambulant 75 € /cirque		25,00 €/camion Néant 75 € /cirque
Distillation	24,00 €/jour/habitant 48,00 €/jour/extérieur		24,00 €/jour/habitant 48,00 €/jour/extérieur
Pressoir	15,00 €/A ² jour/habitant 20,00 €/jour/habitant 20,00 €/A ² jour/extérieur 25,00 €/jour/extérieur		20,00 €/A ² jour/habitant 30,00 €/jour/habitant 25,00 €/A ² jour/extérieur 40,00 €/jour/extérieur
Affichage publicitaire	Suivant tarifs en vigueur		Suivant tarifs en vigueur
Composteur	15,00 € plastique 30,00 € bois		Néant Néant
Jardins	≤150 m ² = 30,00 €/an De 151 à 200 m ² = 40,00 €/an De 201 à 250 m ² = 50,00 €/an De 251 à 300 m ² = 60,00 €/an		≤150 m ² = 30,00 €/an De 151 à 200 m ² = 40,00 €/an De 201 à 250 m ² = 50,00 €/an De 251 à 300 m ² = 60,00 €/an
Marché	0,70 €/ml		0,70 €/ml
Participation Communes - Classe ULIS	43 €/élève		43,00 €/élève (auxquels il faut ajouter les coûts de fonctionnement liés à l'accueil de l'enfant)
Emplacement terrasse	0,50 € / m ²		1,00 € / m ²

Crèche – Halte-Garderie : Crèche – Halte-Garderie :

- Ressources planchers : 705,27 € / Mois
- Ressources plafonds : 6000,00 € / Mois

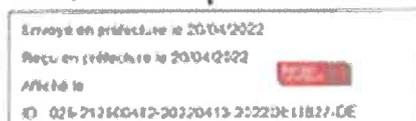
Année 2022	Composition de la famille					Tarif moyen	Accueil d'urgence Voir formule (1)	Organismes
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 enfants et plus			
Taux horaire (%) Enfants de Bavans	0,0619	0,0516	0,0413	0,0310	0,0206	1,73	Tarif moyen	Tarif plancher
Taux horaire (%) Enfants extérieurs	0,0819	0,0716	0,0613	0,0510	0,0406	1,73	Tarif moyen	Tarif plancher

(1) = Moyenne des tarifs appliqués aux familles pour l'année N-1.

Tarifs de remplacement de la vaisselle (Salles Polyvalente et des Sociétés) :

Matériel	Tarifs €
Assiette plate	5,00 €
Assiette creuse	5,00 €
Assiette à dessert	2,50 €
Bol	1,20 €

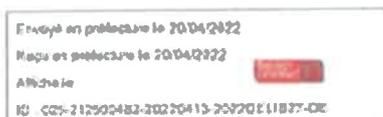
Page 3 sur 4



Verre à pied	2,00 €
Verre Pyrex	1,25 €
Flûte à champagne	2,00 €
Cuillère	1,55 €
Fourchette	1,55 €
Couteau	2,50 €
Petite cuillère	1,00 €
Tasse à café	2,50 €
Soucoupe à café	2,10 €
Pichet	22,00 €
Légumier	11,00 €
Plat ovale	14,00 €
Soupière	15,00 €
Coupe à glace	3,00 €
Louche	4,20 €
Corbeille à pain	4,80 €
Verseuse isolante	34,08 €
Seau à champagne	19,05 €
Écumoire grand modèle	22,00 €
Écumoire moyen	7,80 €
Écumoire petit	6,30 €
Pelle spatule coudée	16,00 €
Louche grand modèle	9,60 €
Louche moyenne	7,00 €
Louche petite	6,00 €
Marmite haute	156,00 €
Petite marmite	156,00 €
Grosse marmite	210,00 €
Passoire alu grand modèle	98,00 €
Passoire alu petit modèle	66,00 €
Plateau de service bar	12,00 €
Percolateur	276,00 €
Tire-bouchon	156,00 €
Ouvre-boîte	155,00 €
Coupe-pain	240,00 €
Grille pour frigo	20,00 €
Grille pour four	16,00 €
Tôle	23,00 €
Poêle	36,00 €
PLATS GIGOGNES :	
- grand	124,00 €
- moyen	78,00 €
- moyen petit	65,00 €
- petit	56,00 €
- Plaque à débarrasser basse	58,00 €
BACS GASTRONOMES :	
- haut	83,00 €
- perforé	47,00 €
- bas	27,00 €
2 PLAQUES DE CUISSON	159,98 €

La Maire est autorisée à signer les pièces à intervenir.

Fait et délibéré à Bavans, le 13/04 2022
 Ont signé au registre tous les membres présents
 Pour extrait conforme



Page 4 sur 4



E3 - Tarifs et coût du service périscolaire et du centre d'accueil loisirs

Bilan financier 2022 service périscolaire et centre de loisirs : recettes et dépenses de fonctionnement

Recettes		Dépenses	
Objet	Montant	Objet	Montant
Remboursements assurance statutaire, indemnités journalières et prise en charge contrats aidés (PEC)	13 124,37 €	Fluides (eau, électricité et gaz)	7 913,95 €
Réduction cotisations URSSAF suite versement indemnités inflation	1 206,00 €	Repas, goûters et ateliers cuisine	108 636,58 €
Facturation familles	150 382,50 €	Fournitures activités, jeux, EPI, fournitures bureau, trousse secours, locations, sorties	26 072,61 €
Participations CAF et MSA	120 708,78 €	Produits d'entretien	2 068,29 €
Subvention PMA	16 000,00 €	Maintenances, réparations, contrôles réglementaires, assurance, véhicule	5 407,03 €
		Frais télécommunication	2 124,40 €
		Frais TIPI/CESU	185,90 €
		Admissions en non-valeur / créances éteintes	797,29 €
		Hébergement logiciel/abonnements Office 365	870,55 €
		Frais personnel (salaires, cotisations, formations, assurance statutaire)	366 661,98 €
		Provisions impayés	1 432,00 €
Total recettes	301 421,65 €	Total dépenses	522 170,58 €

Le reste à charge pour la commune afin d'assurer le fonctionnement du centre d'accueil loisirs et le service périscolaire a donc été d'environ 220 748,93 € en 2022.

N'apparaissent pas dans ce bilan les dépenses de fonctionnement suivantes :

- Personnels extérieurs au service mais qui interviennent indirectement (agents des ateliers municipaux et de la mairie)
- Photocopies couleur effectuées en mairie
- Intérêts de l'emprunt contracté pour financer la construction du périscolaire

Comparatif des tarifs du service périscolaire et du centre d'accueil loisirs 3-12 ans de la commune de Bavans avec les tarifs d'un échantillon d'autres communes (en fonction du quotient familial de l'usager)

Les communes sélectionnées dans le tableau ci-dessous sont des communes qui assurent, tout comme Bavans, les accueils périscolaires et le centre de loisirs 3-12 ans en régie, c'est-à-dire par une gestion directe, sans déléguer l'organisation de ces temps d'accueil à une structure comme Les Francas par exemple.

En effet, il est difficile de comparer les tarifs pratiqués par Les Francas pour plusieurs raisons :

- Ces tarifs sont issus d'une négociation avec les communes qui déterminent des niveaux de subvention divers et variés d'un territoire à l'autre afin de déléguer le service aux Francas
- Le niveau de service proposé varie énormément d'une commune à l'autre (plages horaires d'accueil par exemple)
- Les charges ne sont pas les mêmes, puisque Les Francas ne supportent pas les frais liés aux locaux (fluides, assurance, téléphonie...)

- La qualité est souvent moindre, car les animateurs sont en grande partie sous Contrat d'Engagement Éducatif (CEE), c'est-à-dire payés à la journée (au minimum 24.79 € brut par jour), en dehors des règles du droit du travail, et il n'y a donc pas de continuité pédagogique entre les temps périscolaires et le centre de loisirs (manque de stabilité dans les équipes), donc un suivi moins efficace des enfants...

COMMUNE	QUOTIENT FAMILIAL (QF)	TARIFS PÉRISCOLAIRES			MERCREDIS ET CENTRE DE LOISIRS		
		MATIN de 7h30 à 8h30 (7h00 à 8h30 à Bavans)	MIDI (2h d'accueil en moyenne + repas)	SOIR (2h d'accueil en moyenne)	RELAIS MATIN ET SOIR (7h30-9h00 et 17h-18h00)	1/2 JOURNÉE (9h00-12h00 ou 14h00-17h00)	REPAS (2h d'accueil en moyenne + repas)
Courcelles-Lès Montbéliard	0<QF<450	1,85 €	6,25 €	2,55 €	Pas de relais	5,20 €	6,25 €
Lure		0,90 €	3,90 €	1,80 €	0,90 €	2,50 €	3,90 €
Héricourt		1,01 €	3,98 €	1,87 €	1,41 €	3,21 €	3,98 €
Pont-de Roide		2,20 €	6,50 €	4,40 €	Organisé par Les Francas		
Moyenne échantillon communes		1,49 €	5,16 €	2,66 €	1,16 €	3,64 €	4,71 €
BAVANS		0,80 €	4,10 €	1,60 €	0,80 €	2,00 €	4,10 €
Courcelles-Lès Montbéliard	451<QF<500	1,85 €	6,25 €	2,55 €	Pas de relais	5,20 €	6,25 €
Lure		1,02 €	4,50 €	2,04 €	1,02 €	3,06 €	4,50 €
Héricourt		1,01 €	3,98 €	1,87 €	1,41 €	3,21 €	3,98 €
Pont-de -Roide		2,20 €	6,50 €	4,40 €	Organisé par Les Francas		
Moyenne échantillon communes		1,52 €	5,31 €	2,72 €	1,22 €	3,82 €	4,91 €
BAVANS		0,80 €	4,10 €	1,60 €	0,80 €	2,00 €	4,10 €
Courcelles-Lès Montbéliard	501<QF<580	1,85 €	6,25 €	2,55 €	Pas de relais	5,20 €	6,25 €
Lure		1,02 €	4,50 €	2,04 €	1,02 €	3,06 €	4,50 €
Héricourt		1,13 €	4,78 €	2,20 €	1,41 €	3,21 €	3,98 €
Pont-de Roide		2,20 €	6,50 €	4,40 €	Organisé par Les Francas		
Moyenne échantillon communes		1,55 €	5,51 €	2,80 €	1,22 €	3,82 €	4,91 €
BAVANS		0,80 €	4,10 €	1,60 €	0,80 €	2,00 €	4,10 €
Courcelles-Lès Montbéliard	581<QF<775	1,85 €	6,25 €	2,55 €	Pas de relais	5,20 €	6,25 €
Lure		1,02 €	4,50 €	2,04 €	1,02 €	3,06 €	4,50 €
Héricourt		1,13 €	4,78 €	2,20 €	1,41 €	3,21 €	3,98 €
Pont-de Roide		2,20 €	6,50 €	4,40 €	Organisé par Les Francas		
Moyenne échantillon communes		1,55 €	5,51 €	2,80 €	1,22 €	3,82 €	4,91 €
BAVANS		1,00 €	5,20 €	2,00 €	1,00 €	2,30 €	5,20 €
Courcelles-Lès Montbéliard	776 < QF < 800	1,85 €	6,25 €	2,55 €	Pas de relais	5,20 €	6,25 €
Lure		1,02 €	4,50 €	2,04 €	1,02 €	3,06 €	4,50 €
Héricourt		1,13 €	4,78 €	2,20 €	1,59 €	3,63 €	4,78 €
Pont-de -Roide		2,20 €	6,50 €	4,40 €	Organisé par Les Francas		

Moyenne échantillon communes		1,55 €	5,51 €	2,80 €	1,31 €	3,96 €	5,18 €
BAVANS		1,10 €	5,75 €	2,20 €	1,10 €	2,50 €	5,75 €
Courcelles-Lès Montbéliard	801 < QF < 850	1,95 €	6,35 €	2,65 €	Pas de relais	5,30 €	6,35 €
Lure		1,02 €	4,50 €	2,04 €	1,02 €	3,06 €	4,50 €
Héricourt		1,26 €	5,63 €	2,47 €	1,81 €	4,13 €	5,63 €
Pont-de -Roide		2,20 €	6,50 €	4,40 €	Organisé par Les Francas		
Moyenne échantillon communes		1,61 €	5,75 €	2,89 €	1,42 €	4,16 €	5,49 €
BAVANS		1,10 €	5,75 €	2,20 €	1,10 €	2,50 €	5,75 €
Courcelles-Lès Montbéliard	851 < QF < 1200	1,95 €	6,35 €	2,65 €	Pas de relais	5,30 €	6,35 €
Lure		1,13 €	4,85 €	2,27 €	1,13 €	3,47 €	4,85 €
Héricourt		1,26 €	5,63 €	2,47 €	1,81 €	4,13 €	5,63 €
Pont-de -Roide		2,20 €	6,50 €	4,40 €	Organisé par Les Francas		
Moyenne échantillon communes		1,64 €	5,83 €	2,95 €	1,47 €	4,30 €	5,61 €
BAVANS		1,10 €	5,75 €	2,20 €	1,10 €	2,50 €	5,75 €
Courcelles-Lès Montbéliard	1201 < QF < 1300	2,05 €	6,45 €	2,75 €	Pas de relais	5,40 €	6,45 €
Lure		1,13 €	4,85 €	2,27 €	1,13 €	3,47 €	4,85 €
Héricourt		1,26 €	5,63 €	2,47 €	1,81 €	4,13 €	5,63 €
Pont-de -Roide		2,20 €	6,50 €	4,40 €	Organisé par Les Francas		
Moyenne échantillon communes		1,66 €	5,86 €	2,97 €	1,47 €	4,33 €	5,64 €
BAVANS		1,10 €	5,75 €	2,20 €	1,10 €	2,50 €	5,75 €
Courcelles-Lès Montbéliard	1301 < QF < 1500	2,05 €	6,45 €	2,75 €	Pas de relais	5,40 €	6,45 €
Lure		1,26 €	5,41 €	2,52 €	1,26 €	4,08 €	5,41 €
Héricourt		1,26 €	5,63 €	2,47 €	1,81 €	4,13 €	5,63 €
Pont-de -Roide		2,20 €	6,50 €	4,40 €	Organisé par Les Francas		
Moyenne échantillon communes		1,69 €	6,00 €	3,04 €	1,54 €	4,54 €	5,83 €
BAVANS		1,10 €	5,75 €	2,20 €	1,10 €	2,50 €	5,75 €
Courcelles-Lès Montbéliard	1501 < QF < 1800	2,05 €	6,45 €	2,75 €	Pas de relais	5,40 €	6,45 €
Lure		1,26 €	5,41 €	2,52 €	1,26 €	4,08 €	5,41 €
Héricourt		1,44 €	6,48 €	2,84 €	2,11 €	4,79 €	6,48 €
Pont-de -Roide		2,20 €	6,50 €	4,40 €	Organisé par Les Francas		
Moyenne échantillon communes		1,74 €	6,21 €	3,13 €	1,69 €	4,76 €	6,11 €
BAVANS		1,10 €	5,75 €	2,20 €	1,10 €	2,50 €	5,75 €
Courcelles-Lès Montbéliard	1801 < QF < 2000	2,05 €	6,45 €	2,75 €	Pas de relais	5,40 €	6,45 €
Lure		1,26 €	5,41 €	2,52 €	1,26 €	4,08 €	5,41 €
Héricourt		1,44 €	6,48 €	2,84 €	2,11 €	4,79 €	6,48 €
Pont-de -Roide		2,20 €	6,50 €	4,40 €	Organisé par Les Francas		
Moyenne échantillon communes		1,74 €	6,21 €	3,13 €	1,69 €	4,76 €	6,11 €
BAVANS		1,10 €	5,75 €	2,20 €	1,10 €	2,50 €	5,75 €

BAVANS		1,30 €	5,90 €	2,60 €	1,30 €	3,00 €	5,90 €
Courcelles-Lès Montbéliard	2001 < QF	2,05 €	6,45 €	2,75 €	Pas de relais	5,40 €	6,45 €
Lure		1,40 €	5,95 €	2,70 €	1,26 €	4,08 €	5,41 €
Héricourt		1,44 €	6,48 €	2,84 €	2,11 €	4,79 €	6,48 €
Pont-de -Roide		2,20 €	6,50 €	4,40 €	Organisé par Les Francas		
Moyenne échantillon communes		1,77 €	6,35 €	3,17 €	1,69 €	4,76 €	6,11 €
BAVANS		1,30 €	5,90 €	2,60 €	1,30 €	3,00 €	5,90 €
Courcelles-Lès Montbéliard	Tarifs extérieurs	2,25 €	7,05 €	3,15 €	Pas de relais	6,40 €	7,05 €
Lure		1,40 €	5,95 €	2,80 €	1,40 €	4,50 €	5,95 €
Héricourt		1,70 €	7,62 €	3,40 €	2,76 €	7,25 €	7,62 €
Pont-de -Roide		2,60 €	7,00 €	5,20 €	Organisé par Les Francas		
Moyenne échantillon communes		1,99 €	6,91 €	3,64 €	2,08 €	6,05 €	6,87 €
BAVANS		1,50 €	7,00 €	3,00 €	1,50 €	3,50 €	7,00 €

Comme vous pouvez le constater, dans la quasi-totalité des cas, les tarifs de la commune de Bavans (en bleu) sont moins élevés que la moyenne des tarifs des autres communes (en vert).

Il est donc envisageable d'augmenter les tarifs de ces 2 services.

À titre indicatif, si nous appliquions la tranche haute du tarif moyen des autres communes (en vert) en fonction de nos tranches tarifaires actuelles et de nos effectifs moyens, nous pourrions percevoir une recette supplémentaire prévisionnelle par an d'environ 56 000.00 €.

Par ailleurs, il est envisageable, afin de répondre au relèvement du seuil d'accès aux Aides aux Temps Libres (ATL) par la CAF du Doubs (ATL accessibles au QF <800 actuellement, contre 775 auparavant) et afin de mieux répartir le niveau de facturation (en bonifiant par la même occasion nos recettes), de modifier les tranches tarifaires en fonction du QF.

Pour rappel, les tranches actuelles pour la commune de Bavans sont les suivantes :

- T1 : $0 < QF \leq 580$
- T2 - $580 < QF \leq 775$
- T3 $776 < QF \leq 1800$
- T4 – $QF > 1800$
- T5 – Extérieurs

Nous pouvons constater que la tranche T3 est très vaste, de 776 à 1800, il serait peut-être judicieux de la scinder en deux afin d'appliquer des tarifs plus importants pour les QF les plus élevés dans cette tranche.

Pour rappel, le coût des repas est passé à partir de septembre 2022, de 3.65 € HT pour les 3-12ans à 3.95 € HT pour les 3-6 ans et 4.15 € HT pour les 6-12 ans.

À cette augmentation, viendra s'ajouter la revalorisation de prix prévue dans le marché public et évoquée précédemment.

Agnès TRAVERSIER : « Je pense qu'il y a des tranches où le prix des repas n'est pas au prix coûtant, ou en-dessous du prix coûtant, à mon avis. Il faudrait au moins déjà remettre le prix du repas au prix coûtant »

Sophie RADREAU : « Il y a quand même le principe du quotient familial. Et si on veut recevoir toutes nos subventions CAF, nous sommes bien obligés de prendre en compte le quotient familial »

Agnès TRAVERSIER : « Les autres communes ne travaillent-elles pas avec la CAF ? par exemple Courcelles ? Ils sont à 6.25 € et nous à 4,10 € pour le repas »

Sophie RADREAU : « Il y a certaines communes qui n'appliquent pas de variation en fonction du quotient familial »

Agnès TRAVERSIER : « Ils augmentent avec le quotient, ils passent de 6,25 à 6,35, à 6,45 et jusqu'à 7,05 »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Il me semble que le tarif, quand il avait été fixé, l'avait été en fonction du coût du repas de l'époque, auquel on ajoutait le coût de deux heures d'accueil au tarif minimum de 80 cents ; les repas étaient moins chers. Il faudrait revoir les travaux qui avaient été faits, qui étaient basés sur le coût du repas plus l'heure d'accueil, en prenant pour référence l'accueil du matin ; ça donne une indication, c'est juste une précision pour alimenter votre discussion »

Agnès TRAVERSIER : « Si on enlève les heures d'accueil sur les 4,10 €, il y a 1,60 € pour les deux heures d'accueil, ça fait 2,50 € le repas »

Sophie RADREAU : « Il me semble quand même important que pour les familles qui ont peu de moyens, le prix du repas soit accessible. Il me semble plus important que les enfants des familles modestes puissent venir manger un repas complet à la cantine, plutôt que de diminuer la taxe foncière des propriétaires de maisons qui ne paieront plus de taxe d'habitation en 2023. Voilà où je place le curseur, chacun le place où il veut »

Jean-Luc MARTINO : « En 2022, nous n'avons pas répercuté la hausse du coût des repas. En septembre 2022, le prix d'achat des repas a augmenté. Avec Madame la Maire, nous avons décidé, étant donné que le budget 2022 avait déjà été fait, de ne pas augmenter le tarif du repas aussi bien pour Dolto que pour Radreau. Par contre, sur le découpage des QF, la tranche T3 n'étant pas une fourchette mais plutôt une fourche, puisqu'elle englobe 1000 €, il me semble nécessaire de travailler sur le découpage de cette fameuse tranche T3 qui à mon sens est trop large. Entre quelqu'un qui est au début de la tranche T3 ou à la fin, il y a une différence de revenus énorme. Là-dessus, il y a un travail à faire en lien avec la Directrice du Pôle Enfance »

V – TRAVAUX EN COURS

A - Réhabilitation énergétique de la salle omnisports

Conformément à ce qui avait été indiqué lors de la réunion de la commission Finances Personnel, un marché public de travaux a été publié, du 15/11 au 23/12/2022.

Suite à la première analyse des offres du maître d'œuvre (bureau d'études CETEC), puis à la procédure de négociation menée conformément au Règlement de Consultation (RC), puis à la seconde analyse des offres, les offres des entreprises suivantes ont été acceptées.

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES MIEUX DISANTES APRES ANALYSE

ANNEXE 2 : Marché de réhabilitation de la salle omnisports - Récapitulatif analyse des offres									
Lots	Intitulés	Estimatif DCE - Valeur Décembre 2021	Entreprises Mieux-disantes au 20 Janvier 2023	Montant HT avec offres de base mieux disantes	Montant HT avec offres de base négociées	Montant HT avec variante économique	Note prix / 40	Note technique / 60	Note globale / 100
Lot 01	Gros Œuvre - ITE	62 200,00 €	EGBTP	75 451,82 €	70 000,00 €		38,51	56,00	94,51
Lot 02	Isolation - Couverture - Bardage Couverture avec variante économique entreprise: bac sec profil 3.333.39 sur la partie non concernée par l'installation photovoltaïque	373 700,00 €	CLAIR & NET	388 391,66 €	384 291,10 €	373 511,26 €	40,00	58,00	98,00
Lot 03	Menuiseries extérieures	26 500,00 €	ALU FACTORY	30 132,00 €	29 584,00 €		40,00	60,00	100,00
Lot 04	Sanitaire - Chauffage - Ventilation	74 300,00 €	AXIMA	44 899,00 €	40 000,00 €		33,22	60,00	93,22
Lot 05	Electricité - Courants Faibles	8 100,00 €	EIFFAGE	13 201,07 €	13 201,07 €		40,00	54,00	94,00
Lot 06	Installation photovoltaïque	98 000,00 €	EIFFAGE	121 925,57 €	104 898,73 €		40,00	54,00	94,00
Lot 07	Renforcement charpente Renforcement charpente avec variante économique entreprise: pose d'entrants de portique métalliques type GEWI	45 900,00 €	RENOFORS	152 935,88 €	137 649,50 €	124 721,00 €	40,00	59,00	99,00
Total HT		688 700,00 €		826 937,00 €	779 624,40 €	755 916,06 €			

Toutes les autres pièces du marché, y compris l'analyse des offres complète et détaillée, sont disponibles sur demande :

Lot 1 : Gros œuvre et Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) - EGBTP pour un montant de 70 000.00 € HT

Lot 2 : Isolation Couverture Bardage - CLAIR et NET pour un montant de 384 291.10 € HT (avec proposition variante économique d'un montant de 373 511.26 € HT)*

Lot 3 : Menuiseries extérieures - ALU FACTORY pour un montant de 29 584.00 € HT

Lot 4 : Sanitaire Chauffage Ventilation - AXIMA pour un montant de 40 000.00 € HT

Lot 5 : Électricité - EIFFAGE pour un montant de 13 201.07 € HT

Lot 6 : Photovoltaïque - EIFFAGE pour un montant de 104 898.73 € HT

Lot 7 : Renforcement charpente bois - RENOFORS pour un montant de 137 649.50 € HT (variante économique d'un montant de 124 721.00 € HT)**

* Pour le lot 2, la variante économique consiste à installer des plaques nervurées de couverture de type trapézoïdal secs de la marque ArcelorMittal, gamme Trapéza (réf: 3.333.39T) sur la partie de la toiture non concernée par l'installation photovoltaïque, plaques moins coûteuses que celles prévues dans le CCTP et adaptées aux panneaux photovoltaïques.

** Pour le lot 7, la variante économique consiste à installer des entrants de portique métalliques de type Gewi au lieu des entrants de portique en bois lamellé collé prévus dans le CCTP (article 7.623).

Les marchés publics de travaux ont été notifiés aux entreprises retenues le 20/02/2023.

Le montant global des travaux est de 779 624.40 € HT, au lieu de 688 700.00 € HT prévus dans l'estimatif établi en décembre 2021, soit une augmentation de 13.20 %.

Retenir les variantes économiques pourrait faire baisser le coût des travaux à 755 916.06 € HT, sachant que les variantes proposées sont tout à fait acceptables d'un point de vue technique, mais elles n'ont pas à ce jour été validées par le bureau de Contrôle Technique (CT), en l'occurrence SOCOTEC.

De plus, pour faire face aux éventuels imprévus en cours de chantier, il est préférable de dimensionner l'enveloppe budgétaire destinée à cette opération sur la base des offres négociées retenues, ce qui laissera une marge de manœuvre à la commune.

En prenant en compte les dépenses réalisées à ce jour et les crédits budgétisés dans les budgets primitifs 2021 et 2022, il faudra voter un complément de crédits de 116 000.00 € pour pouvoir financer l'opération.

Par ailleurs, comme indiqué lors du dernier Conseil Municipal, une subvention d'un montant de 500 000.00 € a été accordée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) en décembre 2022 pour financer l'opération, subvention qui est venue s'ajouter aux autres subventions déjà notifiées (pour rappel : 230 006.01 € accordés par l'État dans le cadre de la DETR, 275 480.00 € et 13 058.10 € accordés par la Région dans le cadre du dispositif Effilogis, respectivement pour les phases travaux et études).

Le montant total des subventions notifiées pour cette opération est donc de 1 018 544.11 €, soit largement au-delà du taux de subvention maximal légal de 80 % du montant HT, puisque le coût prévisionnel global de l'opération à ce stade est de 853 749.40 € HT, et que 80 % de ce montant représente 682 999.52 €.

C'est pourquoi, afin de favoriser les communes du Doubs, la décision a été prise de restituer la subvention DETR et de ne pas demander de subvention au Département dans la cadre du volet B du contrat P@C (subvention de 60 000.00 € qui n'était pas notifiée car la décision finale d'attribution n'est prise par le Département qu'au moment du résultat de la consultation du marché de travaux, et que nous pouvions considérer comme acquise vu le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire concernée (contrat P@C25) et la nature du projet), afin de préserver les enveloppes dédiées aux projets menés par les communes du Doubs, sur notre territoire.

Un courrier a été adressé en ce sens à Mme la Présidente du Département du Doubs pour annuler la demande de subvention et la DETR d'un montant de 230 006.01 € a été restituée à l'État fin 2022.

En parallèle de cette restitution, il a été demandé à la Préfecture de flécher une partie de cette somme sur un autre projet qui n'était pas du tout subventionné, et cette demande a été acceptée puisqu'une subvention DETR d'un montant de 105 188.19 € nous a été notifiée le 14/12/2022 afin de financer le projet de réaménagement du lotissement composé des rues Pasteur, Cuvier, Pergaud et Hugo.

Les subventions de l'ANS et de la Région (Effilogis) sont à elles seules largement au-delà des 80% du montant HT du projet (montant cumulé ANS + Effilogis = 788 538.10 € > 682 999.52 €, montant global HT prévisionnel du projet). En fin d'opération, sur la base de la même logique déployée précédemment, nous privilégierons la restitution de l'excédent de subvention à la Région plutôt qu'à l'ANS car il s'agit d'une enveloppe nationale, afin de préserver là encore l'enveloppe régionale qui permet de financer les projets de notre territoire.

Sur la base de ces nouveaux éléments, le plan de financement actualisé est le suivant :

Montant prévisionnel total de l'opération (incluant la maîtrise d'œuvre, les travaux, les frais de raccordement au réseau électrique, les diagnostics, le SPS, le CT, les frais de publication...), 853 749.40 € HT, soit 1 024 499.28 € TTC :

• ANS – Plan de Relance (soit 58.57 %) :	500 000.00 €
• Région - Effilogis travaux et études (21.43 % du montant HT) :	182 999.52 €
• Fonds communaux :	341 499.76 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 173 440.90 €

Il est important de noter que les modalités de versement d'avances et d'acomptes des subventions ANS et Effilogis permettront de nous exonérer d'un emprunt relais (initialement prévu dans le BP 2022) et des coûts de fonctionnement inhérents à cet emprunt (frais de dossier et intérêts).

En effet, une avance de 30% sera sollicitée auprès de l'ANS et une avance de 20 % auprès de la Région, ce qui représente une somme de 207 707.62 €. Avec le niveau de notre trésorerie, et les acomptes que l'on peut demander au fur et à mesure de l'avancement du projet, nous serons en mesure de nous passer totalement d'un emprunt relais.

Une réunion de lancement de l'opération aura lieu début mars, et les travaux devrait débuter dans le courant du mois d'avril 2023.

Sophie RADREAU : « La première réunion de chantier a eu lieu cet après-midi. Les travaux devraient commencer à partir du 17 avril. Une fermeture de la salle omnisports d'environ six semaines est à prévoir »

Agnès TRAVERSIER : « Juste une remarque, l'avance n'est pas de 207 000 € mais de 186 000 €, c'est 2 fois 30 % qui ont été comptés... »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « C'est 30% de la subvention ANS de 500 000 € + 20% de la subvention Effilogis (Région) de plus de 280 000 €, et non 20% de 182 000 € »

Agnès TRAVERSIER : « 30% des 500 000 € ça fait 150 000 €, et 20% des 180 000 € ça fait 36 000 € »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Oui, mais ce n'est pas 182 000 € qui nous ont été notifiés, 182 000 €, c'est pour arriver au 80% du montant HT du projet. C'est plus de 280 000 € qui nous ont été notifiés par la Région. Donc quand on va demander l'avance, ils vont nous débloquer 20% de plus de 280 000 € »

Agnès TRAVERSIER : « Ce n'est pas ce qui est indiqué dans le plan de financement »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « C'est normal, car on ne peut pas aller au-delà des 80% du montant HT pour les subventions, c'est ce qui est expliqué, nous ne solliciterons pas l'entièreté de la subvention Effilogis, parce que l'on dépasserait largement le taux maximal légal de 80% de subvention. Dans le plan de financement, nous sommes contraints de plafonner à 182 999.52 €, mais ce n'est pas ce qui nous a été notifié. Les montants qui nous ont été notifiés sont indiqués plus haut, c'est 275 480 € pour les travaux et 13 058.10 € pour les études, donc environ 288 500 € »

Agnès TRAVERSIER : « Comment est-ce possible ? »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « La Région est informée que l'on va atteindre le plafond, mais on ne peut pas savoir à l'avance quel sera le montant final, donc quand on demande 20%, ils nous versent 20% de la subvention notifiée, ça sera plafonné à terme, en fin de chantier. Les 207 000 € correspondent bien à 30% de 500 000 € et 20% de 288 500 € »

Agnès TRAVERSIER : « C'est plafonné, et pourtant ils vont verser une avance sur la base de la subvention entière, je trouve cela assez particulier »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Ils feront l'appoint de l'avance, a posteriori. Nous ne pouvons pas savoir combien le projet va nous coûter, nous n'avons que des coûts prévisionnels. Il suffirait d'un imprévu en cours de chantier, et le montant de la subvention sollicitée serait plus élevé que 182 000 €. Dans tous les cas, les 20% d'avance représentent moins que les 182 000 € que nous solliciterons si le coût final du projet ne varie pas. La Région fera donc l'appoint sur cette avance de 20% en fonction de l'état récapitulatif des dépenses qu'on leur fournira. Tout cela est vu avec les services de la Région, je n'invente rien. J'ai demandé l'avance récemment, en début de semaine, et c'est bien 20% des 288 500 € qu'ils vont nous verser, et l'appoint sera fait en fin de chantier. Je leur ai expliqué la situation, c'est transparent, tout le monde est au courant, et c'est bien 207 000 € qu'on recevra, 207 707.62 € »

B - Réaménagement du lotissement composé des rues Pasteur, Cuvier, Pergaud et Hugo

Les travaux ont été réceptionnés en début d'année 2023, avec une réserve car l'eau ne s'évacue pas sur quelques mètres carrés, à l'intersection entre les rues Pasteur et Cuvier (en contrebas du lotissement).

EUROVIA installera une grille d'évacuation des eaux pluviales à cet endroit à ses frais, grille qui sera raccordée au réseau si possible ou en puit perdu dans la bande d'espaces verts à proximité.

Reprise prévue avant fin mars 2023.

Coût définitif des travaux : 296 077.25 € HT, soit 355 292.70 € TTC

Comme indiqué dans le précédent paragraphe, une subvention DETR d'un montant de 105 188.19 € a pu nous être attribuée pour ce projet suite à la restitution de la subvention DETR accordée pour la réhabilitation énergétique de la salle omnisports.

Reste à charge définitif pour la commune :	250 104.51 €
Reste à charge définitif pour la commune après recouvrement de la TVA en N+2 :	191 822.30 €

C - Réaménagement et sécurisation des abords de l'école élémentaire Claire RADREAU

Suite aux études réalisées en 2021, vous avez été destinataires via le compte-rendu de la commission Finances-Personnel du 20 octobre 2021, des plans des réaménagements envisagés pour les cours des écoles Dolto et Radreau (y compris abords) et des montants estimatifs des travaux.

Cependant, au regard du coût trop important de l'opération initiale (663 050.00 € HT, soit 795 660.00 € TTC) par rapport à nos capacités budgétaires, il a été décidé de scinder l'opération en deux projets distincts et de prioriser les travaux liés à la sécurité et au bien-être des plus petits.

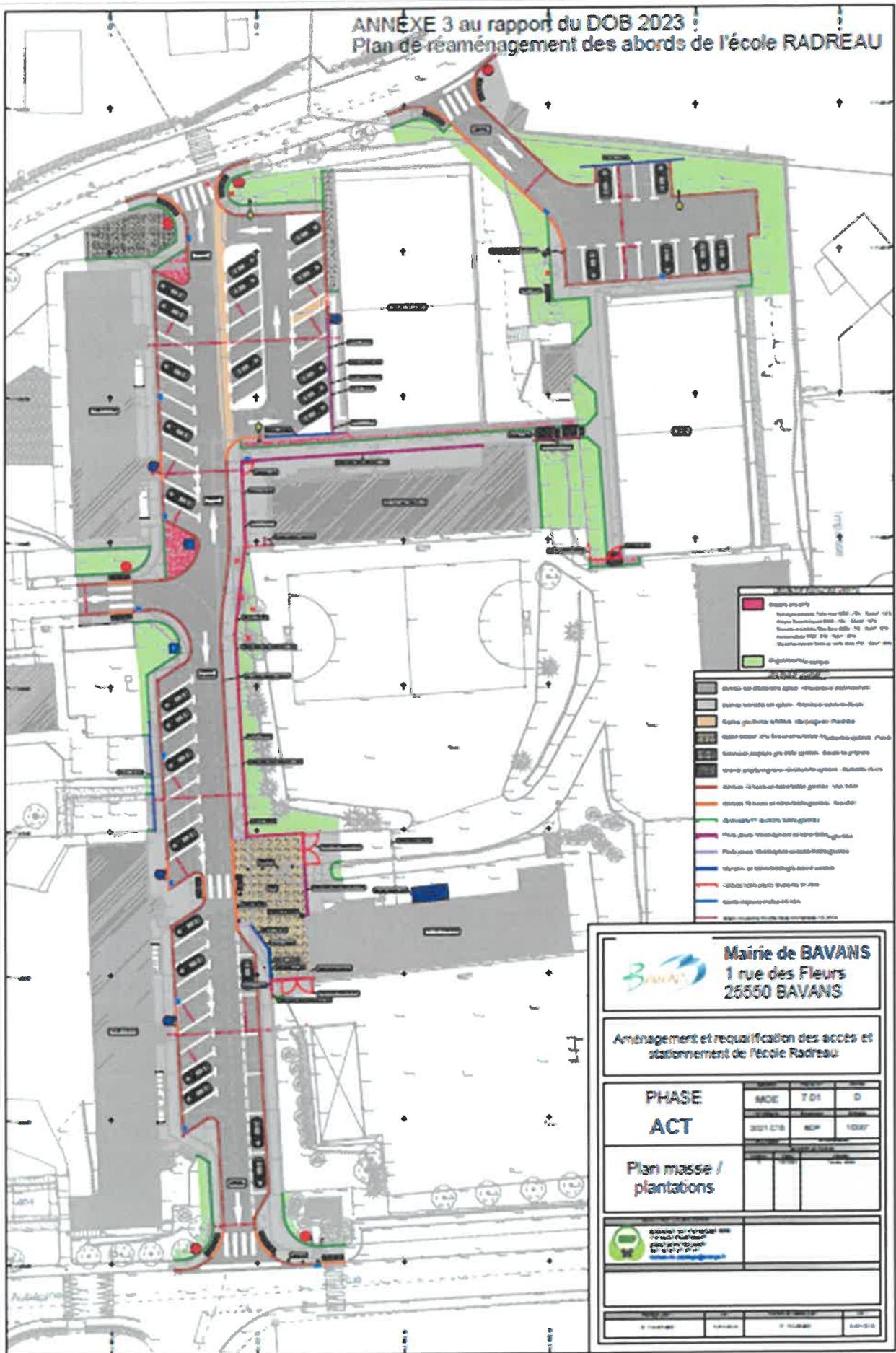
Ainsi, 280 000.00 € ont été inscrits au Budget Primitif 2022 (BP 2022) pour le réaménagement et la sécurisation des abords de l'école Radreau, et 31 820.85 € pour l'équipement et le réaménagement de la cour Dolto.

Les cours des écoles Radreau 1 et 2 ont donc été exclues pour le moment, ainsi que les revêtements de la cour d'école Dolto (sauf les aires de jeu et la grille d'évacuation des eaux pluviales, voir paragraphe D du même chapitre).

Nous avons passé commande en décembre 2022 auprès du Bureau du Paysage pour une mission de maîtrise d'œuvre (pour un montant de 11 400.00 € HT, soit 13 680.00 € TTC) relative au Réaménagement et à la sécurisation des abords de l'école Radreau.

Le plan a été mis à jour ainsi que l'estimatif du montant des travaux (364 802.50 € HT, soit 437 763.00 € TTC).

ANNEXE 3 au rapport du DOB 2023 !
Plan de réaménagement des abords de l'école RADREAU



Un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été constitué, puis un marché de travaux a été publié du 13/01 au 17/02/2023.

Le but de cette publication était d'avoir une idée précise du montant du projet via des offres concrètes, afin de pouvoir dimensionner les crédits complémentaires nécessaires sur le budget 2023 pour assurer la réalisation de ces travaux.

3 entreprises ont répondu, COLAS, ROGER MARTIN et EUROVIA.

L'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise ROGER MARTIN, pour un montant de travaux de 299 944.50 € HT, soit 359 933.40 € TTC.

Le coût global du projet serait donc de 319 677.83 € HT, soit 383 613.40 € TTC (maîtrise d'œuvre + travaux + frais déplacement compteur gaz à hauteur de 10 000.00 € maximum).

Sachant que nous avons reporté en 2023 les 280 000.00 € inscrits au BP 2022, il faudrait un complément de crédits de 103 613.40 €.

Cependant, pour pallier les éventuels imprévus en cours de chantier, il est préférable de prévoir une marge de manœuvre de 10% sur l'enveloppe travaux, soit 29 994.45 €.

Il est donc proposé d'inscrire un complément de crédits de 134 000.00 € pour cette opération dans le BP 2023.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- État - DETR (30 % du montant HT) : 95 903.35 €
- Département (Aménagements de sécurité) : 10 000.00 €
- Fonds communaux : 277 710.00 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 214 782.11 €

Un dossier DETR a été déposé, et il est en attente de la délibération du Conseil Municipal relative à la subvention pour être considéré comme complet.

D - Réaménagement et équipements cour pôle éducatif Dolto

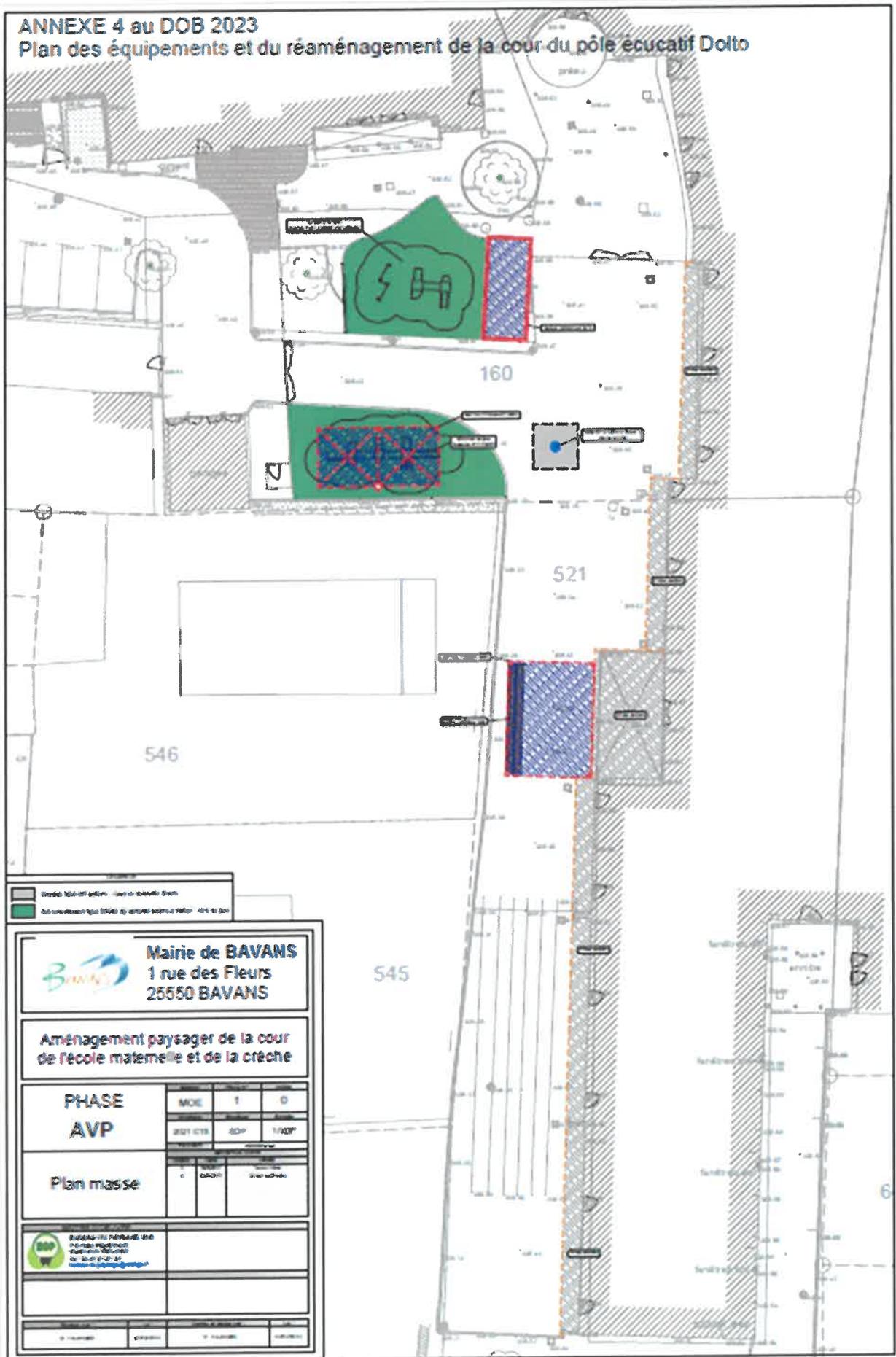
Comme indiqué dans le précédent paragraphe, afin de réduire les coûts du projet qui vous avait été présenté lors de la réunion de la commission Finances-Personnel du 20 octobre 2021, un travail a été mené afin d'identifier les besoins les plus importants.

Une consultation de plusieurs entreprises a été menée par l'adjoint au Maire en charge de la Petite Enfance Vie scolaire – Jeunesse, et le projet se décline dorénavant de la manière suivante :

Postes de dépenses	Montant HT	Montant TTC
Relevés topographiques	675,00 €	810,00 €
Étude avant-projet	1 065,00 €	1 278,00 €
Aires de jeu	40 310,00 €	48 372,00 €
Abri préau	14 960,00 €	17 952,00 €
Abri aire de jeu (ombrière)	16 340,00 €	19 608,00 €
Stockage du matériel (garage préfabriqué)	10 964,48 €	13 157,38 €
Travaux de maçonnerie (massifs béton pour abri et ombrière, reprise regard eaux pluviales, création mini forum)	12 258,00 €	14 709,60 €
Total	96 572,48 €	115 886,98 €

Le Bureau du Paysage a remis à jour le plan d'aménagement sur la base des éléments que nous lui avons transmis (devis, fiches techniques produits...).

ANNEXE 4 au DOB 2023
Plan des équipements et du réaménagement de la cour du pôle éducatif Dolto



31 820.85 € ont été inscrits au Budget Primitif 2022 (BP 2022) pour ce projet. Pour réaliser le projet, il faudrait donc un complément de crédits au BP 2023 de 84 066.13 €.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

• État - DETR (30 % du montant HT) :	28 971.74 €
• Département - Contrat P@C (15 % du montant HT) :	14 485.87 €
• CAF Doubs :	8 759.00 €
• Fonds communaux :	63 670.36 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 44 660.26 €

Un dossier DETR a été déposé, et il est en attente de la délibération du Conseil Municipal relative à la subvention pour être considéré comme complet.

E – Forêt communale : prolongation du Chemin Gérard AUDOUZE et Plan de reboisement (Plan de Relance)

Plan de reboisement de la forêt (Plan de Relance)

La consultation des entreprises réalisée du 22/06 au 21/07/2022 a été infructueuse. Nous ne perdons pas le bénéfice de la subvention FEADER d'un montant de 12 225.74 € qui nous a été notifiée en mars 2022.

Pour rappel, il s'agit de planter environ 3000 arbres sur 2.5 ha dans 6 îlots situés dans 5 parcelles forestières, et le montant du projet (tel que présenté dans le dossier de subvention) est de 15 282.17 € HT.

Une nouvelle consultation sera lancée en avril-mai 2023. L'objectif est de pouvoir réaliser les plantations au cours de l'hiver 2023-2024, dernière campagne de réalisation possible des dossiers « Plan de Relance ».

Travaux de prolongation du Chemin Gérard AUDOUZE

Pour rappel, il s'agit de prolonger ce chemin forestier en créant environ 400 ml de route forestière, en mettant au gabarit une route forestière existante sur environ 100 ml et en créant une aire de retournement des véhicules d'environ 500 m².

Montant prévisionnel de l'opération (y compris maîtrise d'œuvre) : 39 842.00 € HT.

Une subvention FEADER d'un montant de 15 936.78 € nous a été notifiée le 01/12/2022.

Une première consultation va nous permettre de sélectionner un maître d'œuvre pour cette opération, puis une seconde consultation sera lancée afin de sélectionner une entreprise.

Les travaux seront lancés dès que possible.

F – Vidéoprotection

L'ensemble des caméras ont été installées et sont fonctionnelles, y compris celles au niveau de l'entrée côté Bart.

Des paramétrages seront réalisés avant fin mars afin de ramener le signal des caméras situées aux entrées rues du Corps Franc et Route de Présentevillers (les images sont enregistrées et peuvent être extraites à tout moment sur le serveur installé au sein de l'école Radreau 2, à la demande des gendarmes).

Le montant définitif de l'opération est de 55 907.00 € HT, soit 67 088.40 € TTC (SEEB Sécurité : 42 017.64 € TTC ; ENEDIS : 11 981.52 € TTC ; Baumgartner : 13 089.24 € TTC)

Plan de financement de l'opération :

• État - FIPDR* :	15 000.00 €
• Fonds communaux :	52 088.40 € **

* Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

** Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 41 083.22 €

Comme indiqué dans le CR de la Commission Finances-Personnel de novembre 2022, nous avons demandé s'il était possible de déposer une demande FIPDR complémentaire en 2023.

Les services de la Préfecture concernés nous ont indiqué que c'était possible, donc un dossier sera prochainement déposé, même si cela ne préjuge pas de l'obtention d'une quelconque subvention.

Sophie RADREAU : « Comme il y a eu un débat intense la dernière fois en ce qui concerne les caméras, je signale ce soir qu'elles ont permis aux gendarmes d'appréhender l'individu qui était responsable des vols à la roulotte cet automne, puisque la question de l'utilité des caméras était posée »

LISTING BESOINS EN INVESTISSEMENT DOB 2022		
Descriptifs	Montant estimatif de la dépense TTC	Observations
Commission "ateliers municipaux - travaux - forêt - cimetière"		
* Voirie :		
Signalisation verticale - mobilier urbain		
Signalisation provisoire chantier (cônes, panneaux...etc)	500,00 €	
Panneaux de police (renouvellement périodique)	3 000,00 €	Installation en régie
Divers éléments pour stockage et intervention en cas de dégradations : Fourreaux, mâts, fixations	1 500,00 €	
Renouvellement plaques de rue	2 000,00 €	Travaux en régie
Mobilier urbain : bancs, barrières, potelets...	7 000,00 €	Installation en régie
Signalisation horizontale		
Bandes podotactiles, résines gravillonnées, bandes d'éveil et rails de guidage PMR (aux abords des ERP) - Reprise du Plan d'Accessibilité Voirie (PAVE)	6 000,00 €	Mise en accessibilité de la voirie - Travaux en régie et entreprises
Travaux		
Réfection du trottoir affaissé (Charbonnière) - Impact sécheresse 2018	20 000,00 €	Estimatif
Mise en place d'une clôture bois pour sécurisation du talus rue des Acacias	2 500,00 €	Travaux en régie
Prolongation du trottoir qui finit à l'angle des rues du Bois Joli et du Corps Franc jusqu'à la rue des Bleuets (cheminement écoliers)	25 000,00 €	Estimatif
Mise en place clôture de sécurité sur mur de soutènement trottoir rue du Mont Bart	4 000,00 €	Le long de l'ancienne Maison Forestière
Réfection de la rue de la Prairie (environ 650 ml)	150 000,00 €	Estimatif
* Bâtiments- cimetière - forêt		
Tous bâtiments : remplacement de Blocs De Secours (BDS) classiques défectueux par des BDS LED	200,00 €	Travaux en régie
Tous bâtiments : Amélioration des moyens de régulation des chaufferies	8 000,00 €	
Jardins familiaux : travaux de séparation des parcelles	2 000,00 €	Travaux en régie

Gendarmerie (locaux brigade) : remplacement portail et installation clôtures	36 000,00 €	Voir détails dans paragraphe D du chapitre VII du rapport (Devis 2021)
Gendarmerie (locaux brigade) : remplacement panneau faux-plafond pour du LED brigade (x88)	8 800,00 €	
Gendarmerie (locaux brigade) : fermeture du tableau électrique (suite visite de contrôle)	1 500,00 €	
Gendarmerie (locaux brigade) : remplacement des portes de garage (avec automatisation)	15 000,00 €	
Gendarmerie (locaux brigade) : Installation de luminaires de sécurité autour des locaux de la brigade	2 300,00 €	
Gendarmerie (locaux brigade) : Sécurisation du sas d'entrée et la l'accueil de la gendarmerie	6 400,00 €	
Gendarmerie (partie logement) : réfection toiture bâtiment nord-est	35 000,00 €	
Gendarmerie (partie logement) : remplacement radiateurs logements (corrosion perforante)	3 000,00 €	
Mairie / CCAS : remplacement de tous les luminaires - passage en LED	3 000,00 €	Travaux en régie (Devis 2021)
Salle polyvalente : remplacement de tous les luminaires - passage en LED	1 500,00 €	
Salle polyvalente : remplacement chaufferie	15 480,00 €	Devis 2021
Salle polyvalente : Remplacement menuiseries sas d'entrée (PVC renforcé)	8 000,00 €	Devis 2021
Salle polyvalente / local pétanque : isolation plafond	14 100,00 €	Devis 2021
Salle omnisports : Réhabilitation énergétique - complément de crédits	116 000,00 €	Voir détails paragraphe A du chapitre V du rapport
Salle omnisports : Modification installation plomberie sanitaire (bouclage et mise en place mitigeurs)	4 830,95 €	
Salle polyvalente et salle omnisports : téléphone d'urgence	500,00 €	
Préfabriqués derrière bibliothèque : démolition/désamiantage	60 000,00 €	Opération qui peut être annexée aux travaux de réhabilitation de la Maison des Associations (Devis 2021)
Crèche H.Garderie : Remplacement bardage extérieur bois côté cour	5 000,00 €	Travaux en régie
Ateliers municipaux : Alarme anti-intrusion garages annexes	650,00 €	Devis 2020

Installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie (pour lavage véhicules, arrosage...)	10 000,00 €	Estimatif
École Radreau 1 et 2 : réfection de la partie basse des toitures (partie en zinc en mauvais état)	51 300,00 €	Remplacement des panneaux supports et remplacement des bacs acier (Devis début 2022)
Suite audit énergétique : Réhabilitation énergétique vestiaires de football (scénario 3 : BBC Performance)	100 745,99 €	Voir paragraphe C du chapitre VII du rapport
Suite audit énergétique : Réhabilitation énergétique salle polyvalente (scénario 3 : BBC Performance)	382 407,48 €	
Suite audit énergétique : Réhabilitation énergétique Gymnase Bel Air (dépôt dossier subvention) + travaux (scénario 3 : BBC Performance)	237 017,66 €	
Suite audit énergétique : Réhabilitation énergétique mairie/CCAS (scénario 3 : BBC Performance)	242 075,43 €	
Gymnase Bel Air : Réfection revêtement toiture vestiaires uniquement (infiltrations)	10 000,00 €	Estimatif
Stand de tir 50 m : Mise en place d'un assainissement non-collectif et d'une cuve d'eau avec système de purification	15 000,00 €	Estimatif pour un WC et un point d'eau. Site non-raccordable aux réseaux car trop éloigné
Travaux dans la forêt - ONF (entretien des cloisonnements et plantations diverses)	10 000,00 €	Devis ONF
* Matériel - véhicules ateliers municipaux		
Achat d'un véhicule utilitaire (essence)	22 000,00 €	Revente (reprise) de 2 C1
Habillage intérieur e-Berlingo (rangements)	2 000,00 €	
Micro-tracteur : Remplacement saleuse	9 000,00 €	Matériel existant HS
Remplacement d'un des deux poids lourds par véhicule équivalent (notamment pour adaptation possible des matériels de déneigement existants)	130 000,00 €	Reprise probable du Mercedes ATEGO pour lequel il devient difficile de trouver des pièces détachées
Outillage mécanique	600,00 €	

Matériel espaces verts non-motorisé : pelle, pioches, rateaux, binette, sérateurs...	500,00 €	
Tronçonneuse pour élagage (x2)	800,00 €	
Débroussailleuse	1 000,00 €	
Matériel électrique : testeur, kit isolation électrique, EPI isolés, détecteur de champs magnétique...	1 000,00 €	
Commission "culture - animation - associations"		
Réhabilitation énergétique, rénovation et réaménagement de la Maison des Associations	2 401 000,00 €	Voir détails paragraphe B du chapitre VII du rapport
Commission "Environnement - Aménagement urbain - Patrimoine"		
Éclairages mise en valeur Mairie	1 000,00 €	
Illuminations de Noël	1 000,00 €	Remplacement de certains luminaires Place Centrale
Finalisation de la rénovation énergétique de l'éclairage public (ZAC des Hauts de Bavans et rues diverses) - Installation de 181 luminaires LED	91 765,20 €	Luminaires non-éligibles aux subventions en 2018, lors du lancement des travaux de rénovation - Projet éligible au "Fonds vert"
Réaménagement espace Champerriet : Parc Paysager	889 692,00 €	Voir paragraphe A du chapitre VII du rapport
Étude Avant-Projet pour la liaison cyclable intra urbaine entre la rue du Stade et la rue de la Prairie	6 720,00 €	
Réaménagement de la rue du Bois sur Prés (entrée du site Faurecia - création d'une aire de retournement, quai de bus, piste cyclable, création trottoirs PMR...)	416 000,00 €	Voir paragraphe E du chapitre VII du rapport
Étude gestion eaux de pluie Hauts de Bavans	6 000,00 €	
Subvention ravalement façades	1 500,00 €	

Commission "Petite Enfance - Vie scolaire - Jeunesse"		
ÉCOLES		
Matériel informatique écoles TNE (Pour les écoles : - Radreau : 30 PCs portables et 24 tablettes avec valises de transport - Dolto : 4 PCs portables et 3VPIs	78 033,11 €	Dispositif Territoires Numériques Éducatifs (TNE) - Socle numérique dans les écoles, Subvention accordée d'un montant de 39 200,00 €, soit un taux de subvention d'un peu plus de 60%
Réaménagement et sécurisation des abords de l'école Radreau - Complément de crédits	134 000,00 €	Voir détails dans paragraphe C du chapitre V du rapport
Réaménagement et équipements de la cour du pôle éducatif Dolto (École maternelle et crèche) - Complément de crédits	84 100,00 €	Voir paragraphe D du chapitre V du rapport
Radreau : Bacs pour plantations	800,00 €	
École Radreau : Armoire coulissante de rangement préau (Radreau 2)	2 950,00 €	
École Radreau : Massicot	250,00 €	
École Radreau : Mini-four école	110,00 €	
PÔLE ENFANCE - CRÈCHE		
Restauration Dolto : Lave-vaisselle	2 165,00 €	Matériel existant HS
Crèche : Armoire désinfectante	4 000,00 €	Éligible subvention CAF à hauteur de 50% du montant HT
Restauration Radreau : store motorisé	4 500,00 €	
Périscolaire Dolto : Sièges en mousse	900,00 €	
Centre de loisirs : 2 mini-fours	250,00 €	
SERVICE LOGISTIQUE		
Vaisselle salle polyvalente	1 000,00 €	
2 aspirateurs	650,00 €	
2 escabeaux 4 marches	538,00 €	
Commission "Sécurité - Action sociale - Communication"		
Rénovation d'une partie de la Maison des Associations pour l'accueil d'une antenne de la Protection Maternelle et Infantile (service du Département)	15 000,00 €	
Éclairage de sécurité abords mairie	2 000,00 €	
Divers		
Mairie : Logiciels de connexion à distance et PCs portables pour télétravail	6 300,00 €	5 PC portables + 5 licences annuelles - Estimatif
Total dépenses		5 946 430,82 €

VII – PROJETS ET TRAVAUX IMPORTANTS ENVISAGÉS

A – Réaménagement complet de l'espace Champerriet

Dans le DOB 2022, il vous avait été présenté une étude (esquisse octobre 2021) faisant apparaître 3 phases de réaménagement :

- Le Parc Paysager
- Les abords de la Maison des Associations
- Les abords des immeubles d'habitat collectif

ANNEXE 5 au DOB 2023
Plan de réaménagement de l'espace Champperriet - Zonage



Pour rappel, les coûts établis dans l'esquisse d'octobre 2021 :

- Coût estimatif travaux tranche « abords de la Maison des Associations » : Entre 492 000.00 € et 576 000.00 € *
- Coût estimatif travaux tranche « abords bâtiments » : Entre 720 000.00 € et 888 000.00 € *
- Coût estimatif travaux tranche « Parc Paysager » : Entre 876 000.00 € et 1 116 000.00 € TTC *

* Coût variable en fonction du choix de la qualité des revêtements, des mobiliers mis en œuvre...

Il n'est pas judicieux de réaménager les abords des bâtiments Habitat 25 avant que la rénovation des bâtiments annoncée par Habitat 25 ne se réalise, ni de réaménager les abords de la Maison des Associations avant que les travaux de réaménagement et de réhabilitation énergétique de ce bâtiment ne soient réalisés.

Nous avons demandé au Bureau du Paysage d'optimiser le projet de réaménagement du Parc Paysager afin de réduire le coût des travaux, sans trahir pour autant l'esprit du projet.



Le nouveau montant estimatif des travaux est de 741 410.00 € HT, soit 889 692.00 € TTC.

Le montant global du projet en incluant le coût de l'étude réalisée (8 040.00 € TTC), le coût des relevés topographiques (3 240.00 € TTC), le coût de la maîtrise d'œuvre (40 320.00 € TTC) et les frais divers d'environ 5 000.00 € TTC (Coordinateur Sécurité Protection Santé (SPS), frais de publication marché public...) serait de : 946 292.00 € TTC **

** Ce montant prend en compte l'augmentation du coût des travaux de ces derniers mois due à l'inflation

Plan de financement prévisionnel de l'opération Parc Paysager :

- État – Fonds vert (30 %) : 236 573.00 €
- État – DETR (30 %) : 236 573.00 €
- Région (Contrat Territoire) : 90 000.00 €
- Département - Contrat P@C (15% ou plafond à 60 000.00 €) : 60 000.00 €
- Fonds communaux : 323 146.00 € ***

*** Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 167 916.26 €

Une délibération autorisant Madame la Maire à déposer les demandes de subvention est proposée au Conseil Municipal.

Bernard DURY : « Est-ce qu'Habitat 25 s'est engagé sur un délai pour la mise aux normes des bâtiments ? »

Sophie RADREAU : « Ils ont évoqué 2025 »

Agnès TRAVERSIER : « C'est quand même depuis 2014 qu'ils disent qu'ils vont rénover »

Bernard DURY : « On parle de Champerriet, mais les bâtiments rue des Rossignols, ce n'est pas mieux... »

Sophie RADREAU : « Une nouvelle rencontre avec eux sera organisée pour les relancer, et pour qu'ils nous confirment cette date de 2025 qu'ils n'ont pas officiellement annoncée »

Bernard DURY : « De toutes façons, il est difficile de rénover ce genre de bâtiment »

Sophie RADREAU : « Ils ont l'intention de rénover les petits bâtiments de 4 étages. Pour le grand bâtiment de 5 étages qu'ils veulent détruire, ils nous avaient dit lors de notre rencontre qu'ils voulaient progressivement vider les appartements alors que dans les faits, le bâtiment est encore quasiment complet. Nous allons les rencontrer pour les questionner sur ces projets... »

B – Réhabilitation énergétique, rénovation et réaménagement de la Maison des Associations

Pour rappel, la Maison des Associations est un bâtiment vétuste d'environ 1200 m² qui a des consommations énergétiques importantes et une configuration qui ne permet pas de répondre aux besoins des usagers.

Il est donc prévu de procéder à une réhabilitation énergétique, à une rénovation et à un réaménagement, afin que ce bâtiment réponde aux besoins des usagers et afin de réduire nos coûts de fonctionnement.

De plus, le réaménagement, en travaillant sur la mutualisation des espaces et sur la modularité du bâtiment, permettra à la fois d'améliorer les conditions d'utilisation pour les associations mais aussi d'accueillir de nouveaux services (antennes de la PMI, Pôle Emploi, IDÉIS, Idée, tiers-lieu...), notamment le centre social (AGASC).

Les services de PMA ont été sollicités fin 2022 afin de nous accompagner pour la réalisation de cette opération via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Leur planning étant très chargé, ils nous ont indiqué qu'ils ne pourraient commencer leur mission d'AMO pleinement qu'à partir de septembre 2023. Une première réunion avec leurs services et les nôtres est prévue fin mars 2023 afin de préparer la prise en charge du projet.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 2 401 000.00 € TTC décomposé de la manière suivante :

- Travaux de réhabilitation énergétique et de réaménagement : 2 160 000.00 € TTC (soit 1 500.00 € HT par m²)
- Mission d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage (PMA) : 10 000.00 €
- Mission de maîtrise d'œuvre : 216 000.00 € (10 % du budget travaux)
- Frais divers (SPS, mission de Contrôle Technique (CT), frais publication...) : 15 000.00 €

Plan de financement prévisionnel :

- | | |
|---|----------------|
| • État - Fonds vert (30% du montant HT) : | 600 250.00 € |
| • État - DETR (complément pour atteindre 80 %) : | 45 166.67 € |
| • Région - Effillogis : | 160 000.00 € |
| • Région - Tiers-lieu + Contrat Territoire : | 150 000.00 € |
| • Département - Contrat P@C volet A (30% du montant HT) : | 600 250.00 € |
| • CAF du Doubs - Aide projet construction : | 45 000.00 € |
| • Fonds communaux : | 800 333.33 € * |

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 406 473.29 €

Pour rappel, un emprunt d'1 million d'euros a été contracté fin 2022, afin de financer cette opération. Les crédits inscrits pour cette opération ont été reportés sur le budget 2023.

C – Travaux de réhabilitation énergétique de divers bâtiments communaux

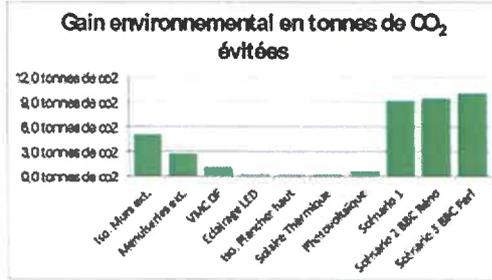
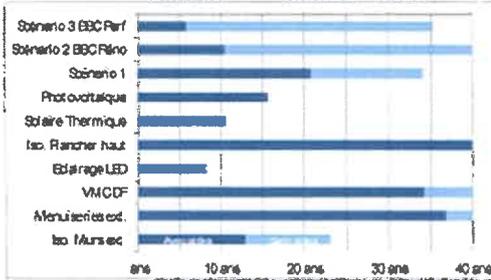
Pour rappel, un audit énergétique avait été réalisé en 2021 pour 6 bâtiments communaux : la salle omnisports (dossier en cours de traitement), la Maison des Associations (pour laquelle les travaux envisagés sont plus conséquents puisqu'ils incluent un réaménagement complet et une réfection complète), le gymnase Bel-Air, la Mairie, la Salle Polyvalente et les vestiaires du stade.

Tableaux de synthèse des audits énergétiques menés sur le gymnase Bel-Air, la Mairie, la Salle Polyvalente et les vestiaires du stade :

ANNEXE 7 au rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2022
Tableaux de synthèse des audits énergétiques réalisés sur les bâtiments communaux suivants :
- Gymnase Bel Air
- Mairie
- Salle polyvalente
- Vestiaires stade

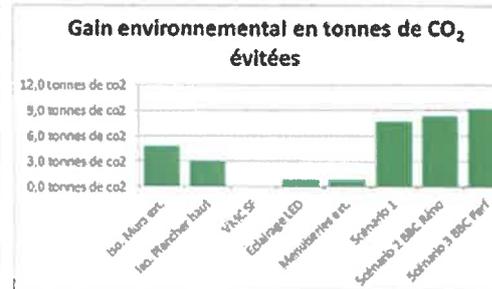
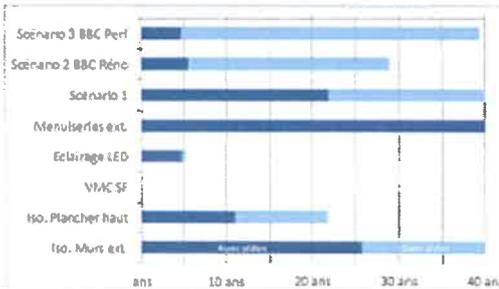
Gymnase Bel Air

SYNTHÈSE DES VOIES DE PROGRES - GYMNASSE BEL AIR									
Système	Voies de progrès	Investissement	Gain énergétique	% Gain énergétique	Gain environnemental	Gain financier	Temps de retour sur invest.	Aides financières	Temps de retour avec aides
Bât.	Iso. Murs ext.	88 886 € HT	-29 822 kWh	-33%	-8,15 tonnes de CO ₂	1 421 € HT	23,3 ans	24 976 € HT	13 ans
Bât.	Menuiseries ext.	43 432 € HT	-11 780 kWh	-27%	-3,76 tonnes de CO ₂	764 € HT	57,1 ans	25 480 € HT	37 ans
Ventilation	VMCDF	66 540 € HT	-4 827 kWh	-6%	-1,58 tonnes de CO ₂	288 € HT	55,7 ans	5 834 € HT	34 ans
Eclairage	Eclairage LED	2 466 € HT	-1 964 kWh	-68%	-6,16 tonnes de CO ₂	109 € HT	8,2 ans	221 € HT	7 ans
Bât.	Iso. Plancher haut	29 284 € HT	-864 kWh	-3%	-0,23 tonnes de CO ₂	96 € HT	62,2 ans	13 949 € HT	30 ans
Production	Solaire Thermique	1 800 € HT	-1 800 kWh	-60%	-0,15 tonnes de CO ₂	205 € HT	10,8 ans	11 € HT	10 ans
Production	Photovoltaïque	23 180 € HT	-8 841 kWh	-25%	-2,57 tonnes de CO ₂	483 € HT	15,7 ans	4 € HT	16 ans
CLIMAT	Scénario 1	98 834 € HT	-40 289 kWh	-40%	8,12 tonnes de CO ₂	2 781 € HT	34,2 ans	34 883 € HT	21 ans
CLIMAT	Scénario 2 BBC Réno	127 292 € HT	-42 103 kWh	-33%	-8,46 tonnes de CO ₂	3 114 € HT	46,3 ans	34 351 € HT	12 ans
CLIMAT	Scénario 3 BBC Perf	143 682 € HT	-48 174 kWh	-48%	-10,36 tonnes de CO ₂	3 917 € HT	36,4 ans	117 491 € HT	6 ans



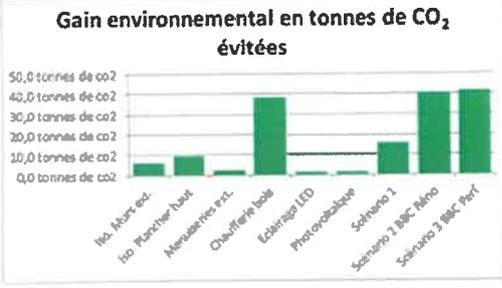
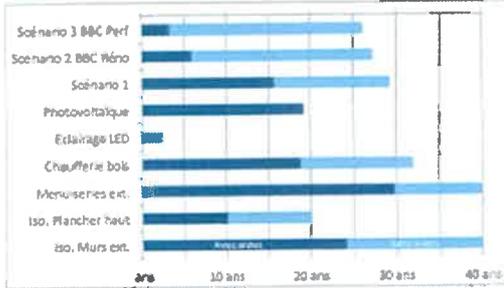
Mairie / CCAS

SYNTHÈSE DES VOIES DE PROGRES - MAIRIE/CCAS									
Système	Voies de progrès	Investissement	Gain énergétique	% Gain énergétique	Gain environnemental	Gain financier	Temps de retour sur invest.	Aides financières	Temps de retour avec aides
Bât.	Iso. Murs ext.	64 740 € HT	-24 372 kWh	-37%	-6,72 tonnes de CO ₂	1 268 € HT	46,3 ans	28 753 € HT	26 ans
Bât.	Iso. Plancher haut	29 284 € HT	-8 242 kWh	-28%	-2,88 tonnes de CO ₂	481 € HT	71,9 ans	9 524 € HT	11 ans
Ventilation	VMC SF	9 483 € HT	-698 kWh	-7%	0,30 tonnes de CO ₂	4 € HT	Aucun	5 188 € HT	Aucun
Eclairage	Eclairage LED	3 976 € HT	-3 480 kWh	-88%	-0,73 tonnes de CO ₂	1 155 € HT	5,3 ans	506 € HT	5 ans
Bât.	Menuiseries ext.	42 727 € HT	-9 405 kWh	-22%	-2,87 tonnes de CO ₂	287 € HT	226,8 ans	23 174 € HT	146 ans
CLIMAT	Scénario 1	98 676 € HT	-39 744 kWh	-40%	7,78 tonnes de CO ₂	2 279 € HT	41,0 ans	44 463 € HT	22 ans
CLIMAT	Scénario 2 BBC Réno	95 046 € HT	-40 183 kWh	-42%	-8,43 tonnes de CO ₂	2 432 € HT	26,0 ans	90 188 € HT	6 ans
CLIMAT	Scénario 3 BBC Perf	143 682 € HT	-54 808 kWh	-48%	-16,42 tonnes de CO ₂	3 940 € HT	35,3 ans	129 388 € HT	9 ans



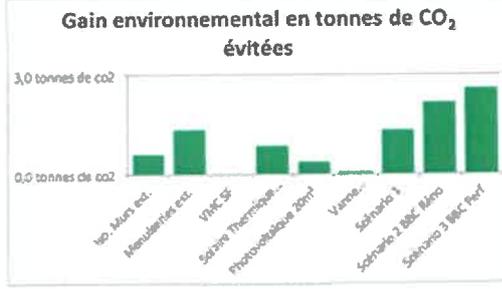
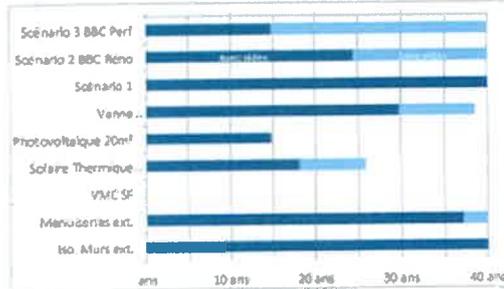
Salle Polyvalente

SYNTHÈSE DES VOTES DE PROGRES - SALLE POLYVALENTE									
Système	Votes de progrès	Investissement	Gain énergétique	% Gain énergétique	Gain environnemental	Gain financier	Temps de retour sur investissement	Aides financiables	Temps de retour sur investissement
ISO	iso. Murs ext.	22 542 € HT	-2 381 kWh	-8%	-0,53 tonnes de CO2	-1 520 € HT	43,3 ans	20 542 € HT	28 ans
ISO	iso. Plancher haut	49 620 € HT	-40 574 kWh	-34%	-4,48 tonnes de CO2	-2 320 € HT	30,1 ans	23 080 € HT	10 ans
ISO	Ménisseries ext.	36 342 € HT	-30 080 kWh	-26%	-3,73 tonnes de CO2	-470 € HT	44,3 ans	9 424 € HT	30 ans
Production	Chauffage bois	39 620 € HT	-22 395 kWh	-19%	-30,33 tonnes de CO2	-1 808 € HT	32,9 ans	24 508 € HT	19 ans
Éclairage	Éclairage LED	6 940 € HT	-24 243 kWh	-20%	-1,35 tonnes de CO2	-1 007 € HT	3,8 ans	483 € HT	2 ans
Production	Photovoltaïque	23 290 € HT	-23 624 kWh	-20%	-1,54 tonnes de CO2	-1 232 € HT	19,3 ans	6 € HT	19 ans
CUMUL	Scénario 1	112 302 € HT	-46 367 kWh	-38%	-15,67 tonnes de CO2	-3 192 € HT	29,3 ans	92 205 € HT	18 ans
CUMUL	Scénario 2 BBC Réno	204 770 € HT	-466 106 kWh	-64%	-60,39 tonnes de CO2	-7 430 € HT	21,3 ans	194 654 € HT	1 ans
CUMUL	Scénario 3 BBC Perf	226 874 € HT	-417 019 kWh	-62%	-41,46 tonnes de CO2	-8 882 € HT	20,3 ans	197 429 € HT	1 ans



Vestiaires

SYNTHÈSE DES VOTES DE PROGRES - VESTIAIRES									
Système	Votes de progrès	Investissement	Gain énergétique	% Gain énergétique	Gain environnemental	Gain financier	Temps de retour sur investissement	Aides financiables	Temps de retour sur investissement
ISO	iso. Murs ext.	22 570 € HT	-2 321 kWh	-8%	-0,53 tonnes de CO2	-1 540 € HT	23,0 ans	9 852 € HT	34 ans
ISO	Ménisseries ext.	29 062 € HT	-5 786 kWh	-17%	-1,23 tonnes de CO2	-371 € HT	57,6 ans	6 757 € HT	37 ans
Ventilation	VMC SF	4 700 € HT	2 723 kWh	8%	0,53 tonnes de CO2	203 € HT	NAISIN	2 383 € HT	NAISIN
Production	Solaire Thermique 17m²	5 323 € HT	3 604 kWh	10%	-0,54 tonnes de CO2	-208 € HT	25,9 ans	1 804 € HT	28 ans
Production	Photovoltaïque 20m²	7 662 € HT	-4 344 kWh	-13%	-0,23 tonnes de CO2	-127 € HT	24,8 ans	1 € HT	23 ans
Production	Vanne thermostatique	680 € HT	-289 kWh	-0,9%	-0,07 tonnes de CO2	-12 € HT	36,5 ans	130 € HT	30 ans
CUMUL	Scénario 1	46 244 € HT	-5 044 kWh	-15%	-1,33 tonnes de CO2	-224 € HT	24,5 ans	14 033 € HT	34 ans
CUMUL	Scénario 2 BBC Réno	11 479 € HT	-8 207 kWh	-27%	-1,17 tonnes de CO2	180 € HT	67,3 ans	36 550 € HT	29 ans
CUMUL	Scénario 3 BBC Perf	19 797 € HT	-14 684 kWh	-40%	-2,58 tonnes de CO2	-1 064 € HT	36,3 ans	44 072 € HT	23 ans



Ces tableaux font notamment apparaître les différents lots de travaux envisagés, et pour chacun d'entre eux, l'estimatif du coût des travaux, l'estimatif des gains énergétiques et environnementaux, l'estimatif des gains financiers, l'estimatif des aides mobilisables et le temps de retour qui découle de ces estimatifs (c'est-à-dire le temps qu'il faut pour que les baisses de dépenses liées à la baisse des consommations compensent l'investissement initial réalisé pour les travaux de rénovation énergétique).
 Les trois dernières lignes des tableaux sont la synthèse des effets estimés des travaux sur les paramètres susnommés en fonction du scénario choisi (scénario 1, scénario BBC Rénovation ou BBC Performance).

Pour avoir une bonne lecture de ces tableaux, il faut se rapporter au code couleur qui indique les lots de travaux prévus pour chaque scénario (en vert : tous les lots traités dans le scénario 3 ; en bleu : tous les lots traités dans le scénario 2 ; en rose : tous les lots traités dans le scénario 1).

Les montants reportés dans le listing des besoins incluent les montants des travaux pour la mise en œuvre du scénario n°3 augmenté de 30 % (pour prendre en compte l'évolution des tarifs entre le moment où l'audit a été réalisé et nos jours) ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre estimée à 8%.

Il est essentiel de noter que ces audits énergétiques ne sont qu'indicatifs.

En effet, du fait de l'augmentation des coûts due à l'inflation et du fait de l'évolution des conditions d'obtention des aides mobilisables (Effilogis, CEE...), les temps de retour ne peuvent plus être exactement les mêmes.

D – Travaux divers gendarmerie

Dans le DOB 2022, vous ont été exposées les raisons techniques et de sécurité pour lesquelles les travaux listés dans le tableau des besoins en investissement étaient nécessaires ainsi que les questions qui subsistent quant à la prise en charge de ces travaux.

En effet, d'après les pièces contractuelles qui nous lient à AKTYA, et les textes relatifs aux obligations d'un locataire, les travaux peuvent incomber à AKTYA, à la Mairie ou aux services de gendarmerie en fonction de leur nature.

Les travaux listés dans le DOB 2022 puis inscrits au budget 2022 n'ont pas encore été réalisés.

Une réunion sera organisée prochainement avec AKTYA et les services de gendarmerie afin d'avancer sur ce dossier.

E – Réaménagement de la rue du Bois sur Prés

Comme évoqué l'année dernière, Faurecia a émis le souhait que la commune réaménage l'entrée de son site, c'est-à-dire, la rue du Bois sur Prés.

Pour rappel, afin d'avoir une idée des réaménagements envisagés, du coût de l'opération et sachant que cette rue dessert quasi exclusivement (l'accès au chemin en lisière de la forêt communale et qui rejoint la commune de Lougres se fait depuis la rue du Bois sur Prés) le site de Faurecia, nous avons demandé au responsable des travaux du site de commander une pré-étude (avant-projet sommaire).

Un plan projet vous avait été transmis dans le DOB 2022 et un coût estimatif des travaux de 416 400.00 € TTC.

La position de la municipalité demeure inchangée quant à la prise en charge de ce type de travaux de réaménagement : la prise en charge de la commune ne peut excéder le coût que représenterait une simple réfection de la voirie (c'est-à-dire sans modification des aménagements), coût que nous aurions à supporter tôt ou tard en fonction de la vétusté de la voirie, puisque la rue nous appartient.

Il était question dans le DOB 2022 d'envisager une éventuelle rétrocession de la voirie à Faurecia, afin que Faurecia puisse réaliser par ses propres moyens les réaménagements souhaités.

Cette possibilité soulevait 2 questions, la première relative à l'accès au chemin forestier et la seconde relative à l'accès des transports en commun à la rue du Bois sur Prés.

L'avancement de ce dossier était suspendu, car nous étions en attente du positionnement de PMA quant au tracé de la piste cyclable qui rejoindra la passerelle de Lougres et qui passera aux abords du site Faurecia (en amont ou en aval), afin d'envisager un réaménagement qui intègre cette donnée.

PMA a déterminé en 2022 un tracé prévisionnel pour la piste cyclable, et un maître d'œuvre a été missionné afin d'établir un avant-projet.

Le tracé définitif n'est donc pas encore déterminé.

Nous avons rencontré la direction de Faurecia en septembre 2022, pour lui faire part de notre positionnement, évoquer une éventuelle rétrocession et les modalités de financement d'un tel projet.

Faurecia préfère davantage financer le projet de réaménagement plutôt que de lui voir la voirie rétrocédée.

Une fois le tracé définitif de la piste cyclable déterminé, nous rencontrerons de nouveau Faurecia pour faire avancer ce projet qui mettra en valeur notre centre de recherche et développement international.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

Séance levée à 20 h 25